



Unité - Travail - Progrès

RÉPUBLIQUE DU CONGO



MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

AGENCE DE RÉGULATION
DES TRANSFERTS DE FONDS



**NOTE DE CONJONCTURE
RELATIVE AU SECTEUR
DES TRANSFERTS DE FONDS
DEUXIÈME TRIMESTRE 2025**



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES GRAPHIQUES	7
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	9
AVANT-PROPOS	11
APERÇU GÉNÉRAL.....	13
I- CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL	14
I.1 Croissance	15
I.2 Inflation	16
I.3 Commerce international	17
I.4 Conditions financières.....	18
I.5 Taux de change	19
II- CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL	20
III- ÉCOSYSTEME NATIONAL DES TRANSFERTS DE FONDS	22
III.1 Dynamique de création et maturité des entreprises réalisant les transferts de fonds	23
III.1.1 Dynamique de création des entreprises	23
III.1.2 Répartition des agences des opérateurs de transfert de fonds par département	23
III.1.3 Maturité des opérateurs de transfert de fonds	24
III.1.4 Structure du secteur de transfert de fonds	24
III.2 Statut d'occupation des opérateurs de transfert de fonds	24
III.3 Activités de transfert de fonds	25
III.3.1 Hiérarchisation des activités des entreprises enquêtées	25
III.3.2 Capital des opérateurs de transfert de fonds	25
III.3.3 Partenaires des opérateurs de transfert de fonds	26
III.3.4 Fournisseurs d'accès internet	28
III.3.5 Plateformes utilisées pour les transferts de fonds	30
III.3.5.1 Plateformes utilisées par les établissements de crédit.....	31
III.3.5.2 Plateformes utilisées par les sociétés de transfert de fonds	31
III.3.5.3 Plateformes utilisées par les établissements de microfinance.....	32
III.3.6 Volume des transferts de fonds	32
III.3.7 Valeur des transferts de fonds	33
III.3.8 Coûts moyens des transferts internationaux de fonds par plateforme	34
III.3.9 Évolution des quotas journaliers moyens réalisés par les opérateurs de transfert de fonds selon les plateformes utilisées	35
III.3.10 Transferts réalisés par devise et par zone géographique	35
III.3.10.1 Transferts réalisés par devise.....	35
III.3.10.2 Transferts réalisés par zone géographique	35

III.3.11 Analyse des transactions émises/reçues par zone économique/groupe de pays.....	38
III.3.12 Transferts réalisés par type d'usager (Individu/Entreprise)	39
III.4 Difficultés rencontrées pour le développement de l'activité de transfert de fonds.	40
III.5 Effectifs des employés et masse salariale	41
III.5.1 Effectifs des employés des sociétés de transfert de fonds	41
III.5.2 Masse salariale des sociétés de transfert de fonds	42
III.6 Chiffre d'affaires et trésorerie des entreprises et établissements de transfert de fonds.....	42
III.6.1 Chiffre d'affaires des entreprises et établissements de transfert de fonds	42
III.6.2 Trésorerie des entreprises et des établissements de transfert de fonds	42
III.6.3 Opinions des chefs d'entreprise	42
III.7 Investissements réalisés par les opérateurs de transfert de fonds	43
III.8 Connaissance de l'environnement juridique de l'ARTF par les acteurs de transfert de fonds	43
ANNEXES	45
ÉQUIPE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT	49

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Taux de change de l'euro par rapport aux principales devises des pays avancés	19
Tableau 2: Répartition des opérateurs de transfert des fonds par ville	23
Tableau 3: Répartition des opérateurs de transfert de fonds par type d'activité principale et selon le capital	25
Tableau 4: Répartition des opérateurs de transfert de fonds selon le type d'affiliation (en nombre)	26
Tableau 5 : Répartition des opérateurs de transfert de fonds affiliés à un groupement patronal (en nombre)	26
Tableau 6 : Répartition des opérateurs de transfert de fonds appartenant à un groupe	26
Tableau 7 : Répartition des opérateurs de transfert de fonds ayant une participation au capital d'une autre entreprise.....	27
Tableau 8 : Répartition des opérateurs de transfert de fonds ayant ouvert leur capital (en nombre)....	27
Tableau 9 : Répartition des opérateurs de transfert de fonds filiales d'une autre entreprise	27
Tableau 10 : Évolution des choix des fournisseurs d'accès internet (en %).....	28
Tableau 11 : Évolution des choix des fournisseurs d'accès internet par les établissements de crédit (en %).....	28
Tableau 12 : Évolution des choix des fournisseurs d'accès internet par les établissements de microfinance (en %)	29
Tableau 13 : Évolution des choix des fournisseurs d'accès internet par les sociétés de transfert de fonds (en %)	29
Tableau 14 : Qualité du niveau d'accès internet des établissements de crédit par rapport à leurs fournisseurs	29
Tableau 15 : Qualité du niveau d'accès internet des établissements de microfinance par rapport à leurs fournisseurs (en %).....	30
Tableau 16 : Qualité du niveau d'accès internet des sociétés de transfert de fonds par rapport à leurs fournisseurs (en %).....	30
Tableau 17 : Évolution de l'usage des plateformes de transfert de fonds (en%)	31
Tableau 18 : Évolution des taux d'usage des plateformes par les établissements de crédit (en %)	31
Tableau 19 : Évolution des taux d'usage des plateformes par les sociétés de transfert de fonds (en %) ...	32
Tableau 20 : Évolution des taux d'utilisation des plateformes par les établissements de microfinance (en %)	32
Tableau 21 : Volume global des transferts.....	33
Tableau 22 : Évolution du montant global des transferts de fonds (en millions de francs CFA)	34
Tableau 23 : Évolution des quotas journaliers moyens selon la plateforme	35
Tableau 24 : Évolution des transferts de fonds selon la destination (en %).....	36
Tableau 25 : Évolution des transferts de fonds réalisés par les établissements de crédit selon la destination (en %).....	36

Tableau 26 : Évolution des transferts de fonds réalisés par les microfinances selon la destination (en %)....	36
Tableau 27 : Évolution des transferts de fonds réalisés par les sociétés de transfert de fonds selon la destination (en %).....	37
Tableau 28 : Provenance des transferts de fonds (en %).....	37
Tableau 29 : Provenance des transferts de fonds réalisés par les établissements de crédit (en %)....	37
Tableau 30 : Provenance des transferts de fonds réalisés par les établissements de microfinance (en %)....	38
Tableau 31 : Choix des zones géographiques de transfert de fonds réalisés par les sociétés de transfert de fonds (en %).....	38
Tableau 32 : Évolution du montant total des transferts de fonds par type d'usager (en millions de FCFA).....	39
Tableau 33 : Difficultés rencontrées par les opérateurs de transfert de fonds (en %)	40
Tableau 34 : Difficultés rencontrées par les établissements de crédit (en %).....	40
Tableau 35 : Difficultés rencontrées par les établissements de microfinance (en %).....	41
Tableau 36 : Difficultés rencontrées par les sociétés de transfert de fonds (en %).....	41
Tableau 37 : Connaissance de l'environnement juridique.....	44
Tableau A 1 : Répartition des points agréés des établissements de paiement par département	45
Tableau A 2 : Répartition des établissements de transfert de fonds par département.....	45
Tableau A 3 : Répartition des opérateurs de transfert de fonds par type de société et selon la maturité....	45
Tableau A 4 : Répartition des établissements et sociétés de transfert des fonds par statut d'occupation du local	46
Tableau A 5 : Volume global des activités de transfert de fonds (en nombre)	46
Tableau A 6 : Transferts émis et reçus par devise.....	46
Tableau A 7 : Répartition des transferts émis et reçus par zone économique et pays émergents ...	47
Tableau A 8 : Valeur des transferts de fonds (en millions de FCFA).....	47
Tableau A 9 : Effectifs des employés dans les sociétés de transfert de fonds	48
Tableau A 10 : Masse salariale du personnel des sociétés de transfert de fonds (en millions de FCFA)	48
Tableau A 11 : Évolution du chiffre d'affaires des entreprises réalisant les transferts de fonds	48

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Inflation (en %).....	16
Graphique 2 : Importations et exportations de biens (en milliards de dollars)	18
Graphique 3 : Répartition des opérateurs de transfert de fonds par type de société (en %)	24
Graphique 4 : Hiérarchisation de l'activité de transfert de fonds (en %)	25
Graphique 5 : Investissements des sociétés de transfert des fonds	43

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ARTF	: Agence de régulation des transferts de fonds
BAD	: Banque africaine de développement
BCB	: Banque centrale du Brésil
BEAC	: Banque des États de l'Afrique centrale
BCE	: Banque centrale européenne
BCEAO	: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BM	: Banque mondiale
BPC	: Banque Populaire de Chine
BZV	: Brazzaville
CEMAC	: Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNUCED	: Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
COBAC	: Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
CPM	: Comité de Politique Monétaire
DGB	: Direction Générale du Budget
DGE	: Direction Générale de l'Économie
FCFA	: Franc de la Coopération Financière Africaine
FMI	: Fonds monétaire international
ICAE	: Indice composite des activités économiques
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PEM	: Perspectives de l'économie mondiale
PIB	: Produit intérieur brut
RBI	: Reserve bank of India
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine
UMAC	: Union monétaire de l'Afrique centrale
XAF	: Franc CFA de l'Afrique centrale
XOF	: Franc CFA de l'Afrique de l'Ouest

AVANT-PROPOS



Conformément aux dispositions de l'article 30 du décret n°2019-88 du 9 avril 2019 portant approbation des statuts de l'Agence de Régulation des Transferts de Fonds (ARTF), l'Agence poursuit, à travers la présente note de conjoncture, sa mission de suivi et d'analyse de l'évolution du secteur national des transferts de fonds.

La présente édition consacrée au deuxième trimestre 2025, s'inscrit dans un contexte économique international contrasté, marqué par le ralentissement de la croissance dans plusieurs grandes économies, la persistance des tensions géopolitiques et les ajustements monétaires progressifs dans un environnement financier en recomposition.

Sur le plan national, l'activité économique reste portée par la reprise graduelle de la consommation et par la poursuite des réformes engagées dans le secteur financier, notamment la consolidation du cadre réglementaire et la digitalisation accrue des services de paiement.

Elle vient confirmer la résilience du secteur, mais aussi la nécessité d'un renforcement continu des capacités des acteurs, d'une veille réglementaire soutenue et d'un accompagnement plus structuré de l'innovation en lien avec les autres institutions financières nationales et régionales.

L'ARTF reste ouverte à toutes contributions et suggestions permettant d'améliorer la qualité et la pertinence de cet exercice, qui demeure un instrument essentiel de suivi, de régulation et d'aide à la décision pour l'ensemble des parties prenantes du secteur.

**Directeur Général de l'Agence de Régulation
des Transferts de Fonds**

Basile Jean Claude BAZEBI

APERÇU GÉNÉRAL

Au deuxième trimestre 2025, les sociétés de transfert de fonds ont davantage utilisé la connexion Internet fournie par l'opérateur Congo Télécom, suivie de celle de Canalbox. Comparativement à la même période en 2024, l'utilisation des services de Canalbox et d'Airtel par les opérateurs de transfert de fonds a progressé, tandis que celle de MTN a enregistré un recul.

Durant la période sous revue, le secteur des transferts de fonds est resté dominé par les plateformes RIA, Western Union et MoneyGram. Les établissements de crédit et de microfinance ont maintenu leur préférence pour RIA et Western Union. En glissement annuel, les quotas journaliers moyens des plateformes de transfert de fonds ont globalement diminué au deuxième trimestre 2025, à l'exception de RIA, qui a enregistré une hausse sur cette période au niveau des établissements de crédit.

Le volume des transferts de fonds a globalement reculé au deuxième trimestre 2025, notamment au niveau national, avec des baisses enregistrées chez les établissements de crédit, de microfinance et les sociétés de transfert de fonds. À l'international, les tendances sont contrastées : les transferts émis par les établissements de crédit et les sociétés de transfert de fonds sont en hausse, tandis que les transferts reçus ont diminué, notamment au sein des établissements de microfinance.

Par ailleurs, la valeur des transferts émis à l'international a progressé, alors que celle des réceptions a connu une baisse, notamment auprès des établissements de crédit et des sociétés de transfert de fonds.

Les transferts libellés en XAF, XOF et en dollar US ont augmenté, tandis que ceux en euro et en autres devises ont enregistré une baisse, tant à l'émission qu'à la réception.

Sur le plan géographique, l'Afrique est restée la principale destination des transferts, bien que sa part ait diminué. La zone euro a conservé une position stable, tandis que les transferts vers l'Amérique, l'Asie et l'Europe (hors zone euro) ont baissé. Les transferts en provenance d'Afrique, d'Asie, d'Amérique et du reste de l'Europe ont progressé, tandis que ceux issus de la zone euro ont reculé, tout en demeurant majoritaires.

Le montant des transferts de fonds émis et reçus a diminué dans la majorité des zones, à l'exception de l'Asie et du reste de l'Europe (hors zone euro), entre le deuxième trimestre 2024 et le deuxième trimestre 2025. Les particuliers ont enregistré une baisse des transferts, tant au niveau national qu'international. Les entreprises ont affiché une progression des transferts émis, mais une baisse des transferts reçus.

Enfin, le chiffre d'affaires global des opérateurs de transfert de fonds a reculé au deuxième trimestre 2025, tiré par les établissements de crédit et de microfinance, malgré une hausse enregistrée chez les sociétés de transfert de fonds.



I- CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

L'évolution des transferts de fonds de l'étranger vers le pays est liée à la situation de la conjoncture au niveau international, régional et sous-régional. À cet effet, il est judicieux d'analyser le contexte économique international avant de présenter l'écosystème national des transferts de fonds.

I.1 Croissance

Au deuxième trimestre 2025, la croissance mondiale s'est bien tenue malgré quelques reculs de l'activité dans certains pays. Dans les pays avancés, l'activité économique a été soutenue d'une part, par la résilience du secteur des services et par la contraction des importations de biens américains d'autre part, nonobstant les signes de ralentissement régionaux. Tandis que, dans les pays émergents et en développement, la croissance économique a enregistré une baisse marquée par un ralentissement de la demande extérieure.

L'activité économique des économies avancées, notamment aux États-Unis, a rebondi à 0,7 % au deuxième trimestre 2025, en partie grâce à l'expansion du secteur des services et à la forte réduction des importations américaines. Ce rebond fait suite à un repli au trimestre précédent (-0,1%), bien que l'impact des chocs d'incertitude et tarifaire continue de peser sur les perspectives de croissance globale.

Dans la zone euro, la croissance du PIB réel a ralenti de 0,1 % au deuxième trimestre 2025 contre 0,6% au premier trimestre 2025. Cette baisse s'explique par le repli de l'activité économique allemande malgré la performance de la France et de l'Espagne. En France, le PIB réel est passé de 0,1% au premier trimestre 2025 à 0,3% au deuxième trimestre de la même année. En Allemagne, le PIB en volume a baissé revenant de 0,3% au premier trimestre 2025 à un taux négatif de 0,1% au trimestre suivant de la même année, en rapport avec la diminution des investissements en biens d'équipement et en construction.

Au Japon, la croissance économique a progressé pour se fixer à 0,3 % au deuxième trimestre 2025 après avoir été de 0,1 % au premier trimestre de la même année. Cette progression est soutenue par un rebondissement des exportations malgré la faiblesse persistante de la demande intérieure.

Au Royaume-Uni, le PIB réel a ralenti à 0,7% au deuxième trimestre 2025 contre 0,7% au premier trimestre de la même année.

Sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance économique mondiale devrait décélérer en raison de l'application de droits de douane qui atteignent des niveaux jamais vus depuis un siècle et du haut niveau d'incertitude. Celle-ci ralentirait à 0,3 point de pourcentage, pour s'établir à 3,0% en 2025 contre 3,3 % en 2024.

Dans les pays avancés, la croissance économique devrait décélérer pour se situer à 1,5% en 2025 après avoir été de 1,8% en 2024. Aux Etats-Unis, la croissance ralentirait de 0,2 point de pourcentage, pour s'établir à 1,9% en 2025 contre 2,8 % en 2024. Cette tendance s'explique par l'incertitude accrue entourant l'action des pouvoirs publics, la montée des tensions commerciales et un essoufflement de la demande intérieure.

Dans la zone euro, le PIB réel devrait se fixer à 1,0% en 2025 après avoir été de 0,9 % une année auparavant, en rapport avec la hausse marquée des exportations de produits pharmaceutiques irlandais vers les États-Unis, liée à des achats d'anticipation et à l'ouverture de nouveaux sites de production. En France, la croissance ralentirait de 0,5 point de pourcentage, pour se situer à 0,6 % en 2025, en lien avec les surtaxes douanières imposées par le président américain, entraînant une baisse de la demande et une incertitude croissante. En Allemagne, après une décélération de 0,2% en 2024, le PIB réel devrait s'établir à 0,1% en 2025, grâce au redressement modéré de la consommation et des investissements.

Au Japon, la croissance du PIB réel s'établirait à 0,7 % en 2025, après avoir été de 0,2 % en 2024.

Au Royaume-Uni, elle devrait s'accélérer à 1,2 % en 2025, contre 1,1 % une année plus tôt. Au Canada, la croissance du PIB réel se stabiliserait à 1,6 % en 2025.

Au deuxième trimestre 2025, dans les pays émergents et pays en développement, notamment en Chine, la croissance économique a fléchi de 0,1 de pourcentage pour s'établir à 1,1 % contre 1,2 % au premier trimestre de la même année, en rapport avec la baisse de la demande extérieure, les perturbations constantes dans les chaînes d'approvisionnement et un environnement économique mondial incertain.

En perspective, le PIB réel des pays émergents et pays en développement devrait ralentir à 4,1 %

en 2025 contre 4,3 % en 2024. Cette baisse est marquée par la fragilité de la confiance des investisseurs face aux instabilités politiques et géopolitiques qui stimulent le resserrement des prix élevés de l'énergie et des denrées alimentaires. En Chine, le PIB réel devrait ralentir à 4,8% en 2025 contre 5,0 % en 2024.

En Afrique subsaharienne, les tensions inflationnistes devraient se stabiliser à 4,0% en 2025, malgré des facteurs négatifs tels que des conditions économiques mondiales défavorables, des coûts des intrants persistants et un environnement économique incertain, ajoutés à des défis internes propres à certains pays. En Afrique du sud, le taux d'inflation devrait progresser à 1,0% en 2025 après avoir été de 0,5 % en 2024.

Dans la zone CEMAC, la croissance économique devrait régresser pour s'établir à 2,4% en 2025 contre 2,9% en 2024. Cette régression est imputable à la baisse considérable des activités pétrolières et gazières, nonobstant quelques avancées enregistrées dans le secteur non pétrolier.

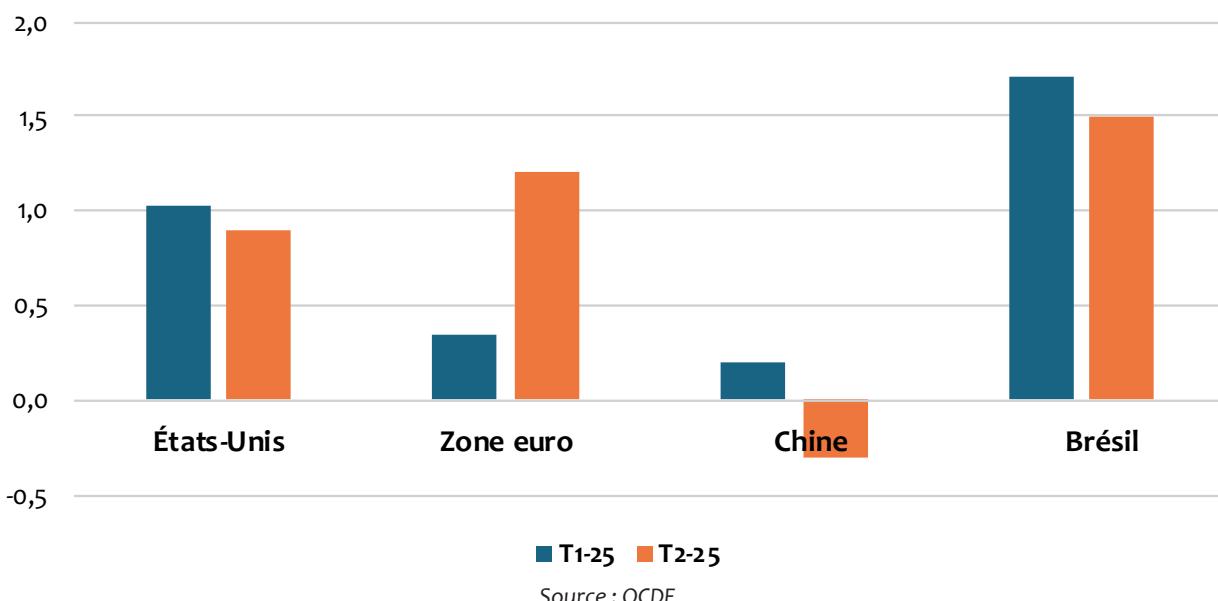
I.2 Inflation

Comparativement, au premier trimestre 2025, de nombreux pays ont connu une accélération de l'inflation au deuxième trimestre 2025, principalement en raison de l'instauration de nouveaux droits de douane par les États-Unis et de la flambée des prix des produits alimentaires sur le marché international.

Dans les pays avancés, au deuxième trimestre 2025, les tensions inflationnistes se sont accrues par rapport au premier trimestre de la même année. Aux Etats-Unis, l'inflation a fléchi de 0,1 de pourcentage, revenant de 1,0 % au premier trimestre 2025 à 0,9 %, au trimestre suivant de la même année, en rapport avec la baisse de la demande influencée par l'incertitude liée aux politiques commerciales.

Dans la zone euro, les tensions inflationnistes ont baissé à 1,2% au deuxième trimestre 2025 après avoir été de 0,3% au premier trimestre de la même année. En France, l'inflation s'est située à 0,7 %, au deuxième trimestre 2025 alors qu'elle était de 0,3 % au premier trimestre 2025. En Allemagne, elle s'est fixée à 0,8% au deuxième trimestre 2025 contre 0,5% au premier trimestre 2025. Au Royaume-Uni, l'inflation a décéléré, revenant de 0,7 % au premier trimestre 2025 à 1,8 % au deuxième trimestre de la même année, en rapport avec la hausse significative des prix du gaz et de l'électricité.

Graphique 1 : Inflation (en %)



En perspective, l'inflation mondiale devrait ralentir en 2025 pour se situer à 4,2% contre 5,7% en 2024. Ce ralentissement est en rapport avec l'amélioration des conditions économiques et la stabilisation des prix dans de nombreuses régions.

Dans les pays avancés, l'inflation devrait flétrir pour se stabiliser à 2,1% en 2025 après avoir été de 2,6% une année plus tôt, en lien avec le resserrement des politiques monétaires et l'amélioration des

chaînes d'approvisionnement. Aux Etats-Unis, les pressions inflationnistes devraient se dissiper en 2025, affichant un taux de 1,9% alors qu'il était de 3,0% en 2024. Au Canada, elle se stabiliserait à 1,9% en 2025, contre 2,4% en 2024.

Dans la zone euro, les tensions inflationnistes devraient être contenues en 2025 par rapport à 2024. En effet, l'inflation dans cette zone se situerait à 2,0% en 2025 contre 2,4% en 2024. En France, les tensions inflationnistes devraient baisser à 1,6% en 2025, après avoir été de 2,3% en 2024. En Allemagne, le taux d'inflation devrait se situer à 2,0% en 2025 contre 2,4% une année plus tôt. Au Royaume-Uni, l'inflation ralentirait à 2,1% en 2025, contre 2,6% en 2024.

Dans les pays émergents et pays en développement, les tensions inflationnistes ont baissé dans l'ensemble, en lien avec la révision à la hausse des taux directeurs par les banques centrales dans la plupart des pays.

En Chine, le niveau des prix à la consommation a baissé de 0,3% au deuxième trimestre 2025, après avoir crû de 0,2% au premier trimestre de la même année.

Au Brésil, l'inflation s'est fixée à 1,5% au deuxième trimestre 2025, alors qu'elle était à 1,7% au trimestre précédent de la même année.

En perspective, dans les pays émergents et pays en développement, l'inflation devrait ralentir, revenant de 7,8% en 2024 pour s'établir à 5,6% en 2025, en lien avec le resserrement des politiques monétaires, le relèvement des taux directeurs dans le cadre du durcissement de la politique monétaire des banques centrales dans plusieurs pays.

En Chine, l'inflation s'accélérerait pour se fixer à 1,7% en 2025 contre 0,4% en 2024. En Inde, elle devrait ralentir pour s'établir à 4,1% en 2025 contre 4,4% en 2024.

En Afrique subsaharienne, l'inflation fléchirait à 13,3% en 2025 après avoir été de 18,3% en 2024. Au Nigéria, elle atteindrait 26,3% en 2025 contre 33,2% en 2024. En Afrique du sud, l'inflation devrait décliner à 3,8% en 2025 contre 4,4% en 2024.

Dans la CEMAC, conformément au document « Brèves économiques d'Afrique centrale », publié en mai 2025, les tensions inflationnistes de la zone CEMAC devraient fléchir, revenant de 3,9% en 2024 à 3,2% en 2025. Tandis qu'au niveau de l'UEMOA, la note de conjoncture de la zone de juin 2025 (page 3) indique que le taux d'inflation se situerait à 0,8% en juin 2025.

I.3 Commerce international

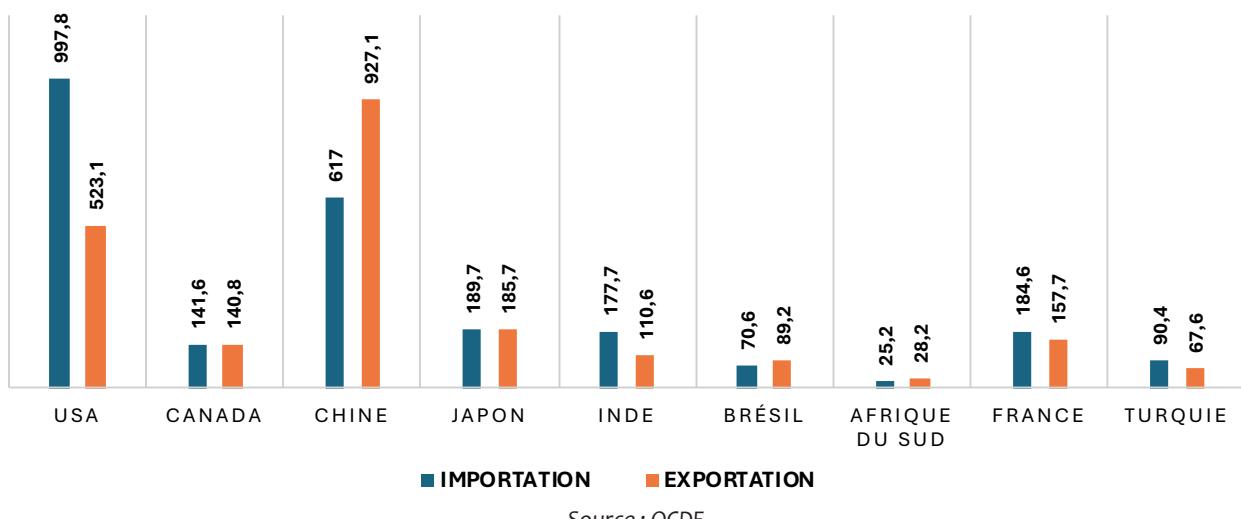
Au deuxième trimestre 2025, l'analyse des échanges de biens au niveau mondial portera sur les pays avancés, pays émergents et pays en développement.

Aux États-Unis, les importations ont atteint 997,8 milliards de dollars, tandis que les exportations se sont situées à 532,1 milliards de dollars. En glissement annuel, les importations ont crû de 26,6%. Les exportations ont également augmenté de 3,5% en variation trimestrielle et de 3,8% par rapport à la même période de l'année précédente.

Au Canada, au cours de la période sous revue, les importations se sont affichées à 141,6 milliards de dollars. Elles ont reculé de 1,1% en glissement annuel. Par contre, les exportations ont augmenté de 1,0%, s'élevant à 140,8 milliards de dollars.

En Chine, comparativement au deuxième trimestre 2024, les importations ont connu un repli de 5,4%, s'établissant à 617,0 milliards de dollars au deuxième trimestre 2025. En revanche, les exportations se sont accrues de 1,1% au cours de la période, s'élevant à 927,1 milliards de dollars au deuxième trimestre 2025.

Graphique 2 : Importations et exportations de biens (en milliards de dollars)



Au Japon, les importations se sont affichées à 189,7 milliards de dollars alors qu'une année plus tôt, elles s'élevaient à 183,2 milliards de dollars, soit une progression de 3,5%. Dans le même temps, les exportations ont enregistré une hausse de 5,7%, s'établissant à 185,7 milliards de dollars au deuxième trimestre 2025 contre 175,1 milliards de dollars à la même période de l'année 2024.

En Inde, les importations se sont hissées à 177,7 milliards de dollars au deuxième trimestre 2025, après avoir été de 172,9 milliards de dollars au même trimestre de l'année précédente, soit une progression de 2,8%. S'agissant des exportations, elles se sont situées à 110,6 milliards de dollars, contre 114,0 milliards de dollars, en diminution de 3,0%.

Au Brésil, les importations ont atteint 70,6 milliards de dollars au deuxième trimestre 2025, alors qu'une année auparavant, elles étaient évaluées à 61,6 milliards de dollars, soit une hausse de 14,6%. De même, les exportations se sont repliées de l'ordre de 5,8%, revenant de 89,2 milliards de dollars au deuxième trimestre 2025 à 84,0 milliards de dollars à la même période de l'année 2024.

En Afrique du Sud, les importations se sont établies à 25,2 milliards de dollars au deuxième trimestre 2025, après avoir été de 25,1 milliards de dollars à la même période de l'année précédente, soit une augmentation de 0,4%. En revanche, les exportations ont progressé de 6,8%, pour s'élever à 28,2 milliards de dollars au deuxième trimestre 2025.

I.4 Conditions financières

Au deuxième trimestre 2025, la plupart des banques centrales, tant dans les économies avancées que dans les économies émergentes, ont poursuivi une politique monétaire expansionniste, en raison de la diminution continue des pressions inflationnistes et de l'accroissement de l'incertitude économique.

Aux États-Unis, la Réserve fédérale américaine (FED) a décidé, lors de sa réunion du 18 juin 2025, de maintenir ses taux directeurs dans la fourchette de 4,25 % à 4,50 % pour la quatrième réunion consécutive, afin d'évaluer pleinement les effets économiques des politiques du Président américain, notamment en matière de tarifs douaniers, d'immigration et de fiscalité.

Dans la zone euro, le Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé, lors de sa réunion du 5 juin 2025, de réduire de 25 points de base ses trois taux d'intérêt directeurs. En conséquence, les taux d'intérêt de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal sont ramenés respectivement à 2,00 %, 2,15 % et 2,40 %.

Au Canada, le Conseil de la Banque du Canada (BdC), lors de sa réunion du 16 avril 2025, a décidé de maintenir son principal taux directeur, le taux cible du financement à un jour, à 2,75 %, le taux officiel d'escompte reste à 3,00 %, et le taux de rémunération des dépôts à 2,70 %.

Au Japon, lors de la réunion de son Comité de politique monétaire tenue les 30 avril et le 1^{er} mai 2025, la Banque du Japon (BoJ) a décidé de maintenir son taux au jour le jour sur le marché interbancaire à

0,50 %, malgré une inflation persistante.

Au Royaume-Uni, le Comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre (BoE) a décidé, lors de sa réunion du 19 juin 2025, de maintenir inchangé son taux directeur à 4,25 %, conformément aux attentes du marché.

Dans les pays émergents et en développement, les autorités monétaires ont adopté des réponses variées face aux défis économiques mondiaux, combinant des mesures visant à stimuler la croissance et à contenir l'inflation

En Chine, le 20 mai 2025, le Comité de Politique Monétaire a modifié ses deux taux d'intérêt phares. Ainsi, le Loan Prime Rate (LPR) à un an, qui constitue la référence des taux les plus avantageux que les banques peuvent offrir aux entreprises et aux ménages, est revenu de 3,1 % à 3 %. Quant au LPR à cinq ans, la référence pour les prêts hypothécaires, il a été abaissé de 3,6 % à 3,5 %.

En Inde, le comité de politique monétaire de la Reserve Bank of India (RBI) lors de sa réunion du 6 juin, a décidé de réduire le taux de refinancement (repo rate) de 50 points de base, le portant à 5,50 %. Cette décision, plus importante que prévu, visait à soutenir la consommation et l'investissement en réduisant les coûts d'emprunt.

Au Brésil, le Comité de politique monétaire (Copom) a décidé d'augmenter le taux directeur Selic de 0,25 point de pourcentage, le portant à 15,00 % par an.

En Russie, la Banque de Russie, lors de sa réunion du 6 juin 2025 a décidé de réduire son taux directeur de 21 % à 20 %. Cette mesure a été motivée par un recul des pressions inflationnistes ainsi que par un ralentissement de l'activité économique nationale.

En Afrique subsaharienne, la majorité des banques centrales ont conservé le statu quo dans leurs politiques monétaires

Au Nigéria, la Central Bank of Nigeria (CBN), à l'issue de la réunion des 19 et 20 mai 2025, a décidé de laisser inchangé sa politique monétaire. Le CPM a ainsi maintenu : i) le taux directeur à 27,50 %, ii) le corridor asymétrique à + 500/- 100 points de base autour du Monetary Policy Rate ; iii) le coefficient de réserves obligatoires (cash reserve requirement ou CRR) à 50,0 % ; et iv) le ratio de liquidité à 30,0 %.

En Afrique du Sud, la South African Reserve Bank (SARB) a annoncé, dans son communiqué du 29 mai 2025, sa décision de baisser de 25 points de base son taux directeur à 7,25 %

I.5 Taux de change

En comparaison avec le deuxième trimestre 2024, l'euro face au dollar canadien et au Yen Japonais s'est déprécié respectivement de 0,7% et 10,9% au deuxième trimestre 2025. Par contre, il s'est apprécié par rapport au dollar américain et à la livre sterling respectivement de 1,9% et 2,4%.

Tableau 1 : Taux de change de l'euro par rapport aux principales devises des pays avancés

Devises	2024		2025		T2-25/T2-24 (%)
	T2	T1	T2		
Dollar américain	USD	1,1	1,1	1,1	1,9
Dollar canadien	CAD	1,5	1,5	1,5	-0,7
Yen japonais	JPY	167,8	142,0	149,5	-10,9
Livre sterling	GBP	0,9	0,9	0,9	2,4

Source : BCE



II- CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

La conjoncture économique a été moins favorable au deuxième trimestre 2025, par rapport au trimestre précédent de la même année. Excepté le secteur primaire où les évolutions de la production des branches ont été baissières, les évolutions du niveau d'activité des branches relevant des secteurs secondaire et tertiaire ont été mitigées.

Le secteur primaire a enregistré une baisse de la production au deuxième trimestre 2025, du fait du repli de la production dans les industries de pêche et d'exploitation forestière.

L'évolution de la production des branches du secteur secondaire a été mitigée en ce sens que la production des industries d'extraction des hydrocarbures et de l'agroalimentaire a augmenté, tandis que celle des industries des boissons et du tabac, de la production et distribution d'eau et d'électricité, du ciment, du raffinage du pétrole, de la transformation du bois, des industries métallurgiques et mécaniques, ainsi que du bâtiment et travaux publics a diminué.

Dans le secteur tertiaire, les évolutions du niveau d'activité des branches qui le constituent ont été contrastées. En effet, les branches des télécommunications, de la banque et de l'assurance ont affiché une hausse d'activités, tandis que le commerce, l'hôtellerie-restauration, les transports et les autres services, ont accusé une baisse du niveau d'activité.

Le solde des échanges extérieurs s'est amenuisé au deuxième trimestre 2025 par rapport à la même période de l'année précédente.

Entre fin juin 2024 et fin juin 2025, la situation monétaire s'est caractérisée par une augmentation des avoirs extérieurs nets, une progression du crédit intérieur ainsi qu'un accroissement de la masse monétaire.



III- ÉCOSYSTEME NATIONAL DES TRANSFERTS DE FONDS

III.1 Dynamique de création et maturité des entreprises réalisant les transferts de fonds

III.1.1 Dynamique de création des entreprises

Au deuxième trimestre 2025, par rapport à la même période en 2024, la répartition géographique des opérateurs de transfert de fonds montre une forte concentration dans les deux principales villes du pays, quel que soit le type d'opérateurs.

À Brazzaville, le nombre de sociétés de transfert de fonds a connu une hausse, passant de 25 à 36 sièges. En revanche, les établissements de crédit et de microfinance ont enregistré une baisse revenant respectivement de 10 à 9 et de 4 à 3, en lien avec la fusion de deux établissements de crédit. En ce qui concerne les établissements de paiement (EP), ils demeurent stables à 2.

Pointe-Noire a également connu des changements, le nombre de sociétés de transfert de fonds étant passé de 9 à 11. Parallèlement, les établissements de microfinance ont doublé leur effectif passant de 2 à 4 sièges. Il sied de noter l'absence d'établissements de crédit et de paiement dans cette ville sur les deux périodes observées.

Tableau 2: Répartition des opérateurs de transfert des fonds par ville

Localité	T2-24				T2-25			
	EC	STF	EMF	ETP	EC	STF	EMF	ETP
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Brazzaville	10	25	4	2	9	36	3	2
Pointe-Noire	0	9	2	0	0	11	4	0
Total	10	34	6	2	9	47	7	2

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

L'analyse portant sur les points agréés des établissements de paiement a révélé qu'au deuxième trimestre 2025 le nombre des points agréés a augmenté dans tous les départements, par rapport à la même période de l'année précédente. Cette augmentation a été plus remarquée dans les départements de la Lékoumou (51,3 %), de la Likouala (46,0 %), du Pool (46,4 %), de la Cuvette-Ouest (45,8 %), du Niari (44,4 %) et des Plateaux (47,9 %), en lien avec la montée des services de mobile money dans ces départements (Cf. tableau A1 en annexe 1).

III.1.2 Répartition des agences des opérateurs de transfert de fonds par département

L'analyse comparative de l'évolution du nombre d'agences des opérateurs de transfert de fonds entre le deuxième trimestre 2024 et le deuxième trimestre 2025 a révélé des tendances différencierées selon les catégories d'opérateurs.

Concernant les établissements de crédit, une augmentation est observée au niveau national, avec 121 agences au deuxième trimestre 2025 contre 119 un an plus tôt. À Brazzaville, le nombre est passé de 41 à 43 agences, tandis qu'il est resté stable dans les autres départements.

De même, le nombre d'agences des sociétés de transfert de fonds est passé de 206 agences au deuxième trimestre 2024 à 244 au deuxième trimestre 2025, soit une augmentation de 38 nouvelles agences. Cette hausse est particulièrement marquée à Brazzaville (de 72 à 108 agences), à Pointe-Noire (de 56 à 65) et dans le Niari (de 19 à 20). En revanche, les départements du Kouilou, de la Likouala et de la Sangha ont enregistré une baisse du nombre d'agences, respectivement de 3 agences pour le premier et d'une agence pour chacun des deux autres, en raison de la fermeture de certaines agences. Dans les autres départements, la situation est demeurée stable entre les deux périodes.

Quant aux établissements de microfinance, ils ont enregistré une baisse de 19 agences, revenant de 159 au deuxième trimestre 2024 à 140 agences au deuxième trimestre 2025. Ce recul concerne principalement Brazzaville (de 56 à 48 agences), la Cuvette (de 15 à 7), et la Sangha (de 10 à 7 agences).

Enfin, les établissements de paiement, dont les deux opérateurs sont exclusivement implantés à Brazzaville, affichent une stabilité entre les deux périodes d'analyse (Cf. tableau A2 en annexe 1).

III.1.3 Maturité des opérateurs de transfert de fonds

Au deuxième trimestre 2025, l'analyse des données présente une évolution mitigée selon le statut d'occupation, dans les quatre types d'opérateurs de transferts de fonds (établissements de crédit, de microfinances, de paiement et sociétés de transferts de fonds), par rapport au deuxième trimestre 2024.

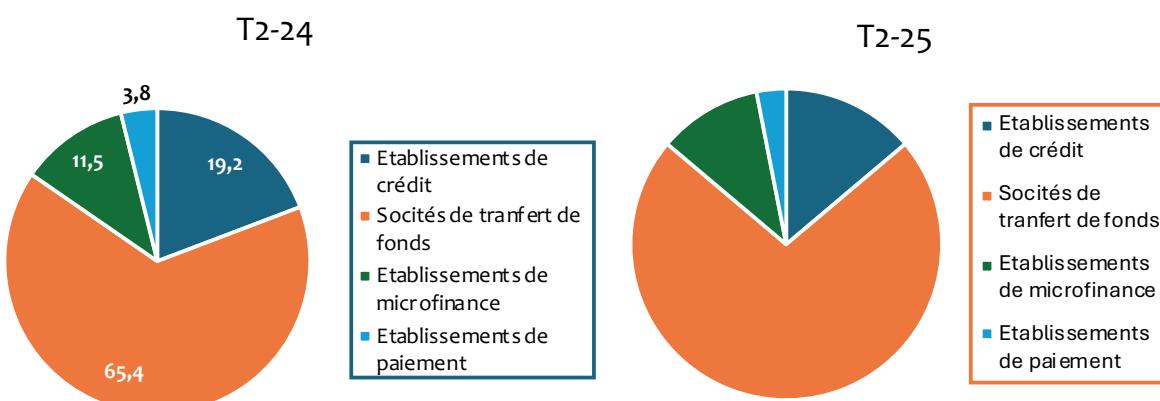
En ce qui concerne les établissements de microfinance et de crédit, ils ont enregistré des tendances inverses : une hausse pour les microfinances et une baisse pour les établissements de crédit.

III.1.4 Structure du secteur de transfert de fonds

L'analyse des données observées au deuxième trimestre 2025 a révélé une augmentation du nombre des opérateurs de transfert de fonds, s'établissant à 65 opérateurs, contre 52 opérateurs au deuxième trimestre 2024. Cette évolution s'explique par la régularisation administrative de certains opérateurs de transfert de fonds, suite à la campagne de sensibilisation menée par l'Agence de Régulation des Transfert de fonds.

Dans l'ensemble, la part des sociétés de transfert de fonds est passée de 65,4 % au deuxième trimestre 2024 à 72,3 % au deuxième trimestre 2025. En revanche, celle des établissements de crédit, de microfinance et de paiement a reculé, s'établissant respectivement à 13,8 %, 10,8 % et 3,1 %, contre 19,2%, 11,5% et 3,8% sur la même période.

Graphique 3 : Répartition des opérateurs de transfert de fonds par type de société (en %)



Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

III.2 Statut d'occupation des opérateurs de transfert de fonds

Au deuxième trimestre 2025, l'analyse des données présente une évolution mitigée selon le statut d'occupation, dans les quatre types d'opérateurs de transferts de fonds (établissements de crédit, de microfinances, de paiement et sociétés de transferts de fonds), par rapport au deuxième trimestre 2024.

En effet, dans les établissements de crédit, on observe une augmentation générale de 36,7 points de pourcentage pour les propriétaires et de 7,8 points de pourcentage pour la part des locataires passant respectivement de 52,2% et 3,3% au deuxième trimestre 2024 à 88,9% et 11,1% au deuxième trimestre 2025.

En ce qui concerne les établissements de microfinance, une hausse générale est observée de 11,0 points de pourcentage pour la part des propriétaires et de 61,4 points de pourcentage pour la part des locataires passant respectivement de 17,6% et 10,0% au deuxième trimestre 2024 à 28,6% et 71,4% au deuxième trimestre 2025.

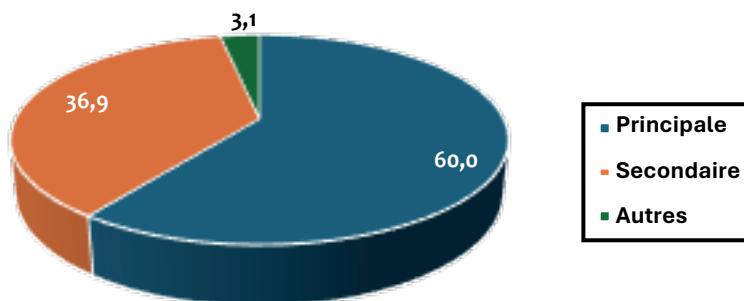
Dans les sociétés de transfert de fonds, la part des propriétaires a augmenté de 0,4 point de pourcentage passant de 8,1% au deuxième trimestre 2024 à 8,5% au deuxième trimestre 2025. Par contre, on observe une légère baisse de 0,1 point de pourcentage pour les locataires et de 0,3 point de pourcentage pour les usufruitiers passant respectivement de 89,5% et 2,4% au deuxième trimestre 2024 à 89,4% et 2,1% au deuxième trimestre 2025.

III.3 Activités de transfert de fonds

III.3.1 Hiérarchisation des activités des entreprises enquêtées

Au deuxième trimestre de l'année 2025, l'analyse des données a révélé que 60,0% des entreprises enquêtées ont pour activité principale le transfert de fonds, 36,9% l'ont comme activité secondaire et 3,1% comme autres activités.

Graphique 4 : Hiérarchisation de l'activité de transfert de fonds (en %)



Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

III.3.2 Capital des opérateurs de transfert de fonds

Le tableau 3 ci-dessous met en évidence une augmentation du nombre d'opérateurs de transfert de fonds disposant d'un capital compris entre 1 million et 10 millions de FCFA. En effet, ce nombre a augmenté de deux (2), passant de 18 à 20 sociétés entre le deuxième trimestre 2024 et la même période de l'année 2025.

Pour les établissements disposant d'un capital supérieur à 10 millions de FCFA, il apparaît que le nombre d'établissements de paiement est resté stable sur la période considérée. En revanche, le nombre d'établissements de microfinance et de sociétés de transfert de fonds ayant un capital supérieur à ce seuil a progressé respectivement de 1 et de 11 établissements au deuxième trimestre 2025 par rapport à la même période de 2024, tandis que celui des établissements de crédit a diminué d'un (1) établissement sur la même période.

Tableau 3: Répartition des opérateurs de transfert de fonds par type d'activité principale et selon le capital

Structures en-quêtées	T2-24		T2-25		variation absolue	
	[1 000 000 - 10 000 000[10 000 000 et plus	[1 000 000 - 10 000 000[10 000 000 et plus	[1 000 000 - 10 000 000[10 000 000 et plus
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Etablissements de crédit	0	10	0	9	0	-1
Etablissements de transfert de fonds	18	16	20	27	2	11
Etablissements de microfinance	0	6	0	7	0	1
Etablissements de paiement	0	2	0	2	0	0
Total	18	34	20	45	2	11

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

III.3.3 Partenaires des opérateurs de transfert de fonds

Au deuxième trimestre 2025, l'examen des partenariats selon le type d'affiliation fait ressortir une évolution contrastée par rapport à la même période de l'année 2024. D'une part, le nombre de sociétés affiliées à un groupe patronal, intégrées à un groupe et constituant une filiale d'une autre entreprise a progressé respectivement de 5, 3 et 6. D'autre part, celui des sociétés disposant d'une participation dans le capital d'une autre entreprise ou ayant ouvert leur propre capital a reculé de 2 chacun.

Tableau 4: Répartition des opérateurs de transfert de fonds selon le type d'affiliation (en nombre)

	T2-24		T2-25	
	OUI	NON	OUI	NON
Sociétés affiliées à un groupement patronal	21	31	26	39
Sociétés appartenant à un groupe	12	40	15	50
Sociétés ayant une participation	8	44	6	59
Sociétés ayant ouvert leur capital	15	37	13	52
Sociétés filiales d'une autre entreprise	10	42	16	49

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

L'examen des données du tableau ci-dessous révèle qu'au deuxième trimestre 2025 le nombre d'établissements de crédit affiliés à un groupement patronal a reculé d'une unité par rapport à la même période en 2024. En revanche, une progression a été enregistrée pour les sociétés de transfert de fonds (+4) et ceux de microfinance (+2) sur la même période. Quant aux établissements de paiement affiliés à un groupement patronal, leur nombre est demeuré stable sur la période sous revue.

Tableau 5 : Répartition des opérateurs de transfert de fonds affiliés à un groupement patronal (en nombre)

	T2-24		T2-25	
	OUI	NON	OUI	NON
Etablissements de crédit	10	0	9	0
Etablissements de transfert de fonds	5	29	9	38
Etablissements de micro-finance	5	1	7	0
Etablissements de paiement	1	1	1	1

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Le tableau ci-après indique que le nombre d'établissements de crédit, de paiement et de microfinance appartenant à un groupe est demeuré inchangé au deuxième trimestre 2025 par rapport à la même période de 2024. En revanche, les établissements de transfert de fonds appartenant à un groupe ont enregistré une progression de trois (3) unités sur la même période.

Tableau 6 : Répartition des opérateurs de transfert de fonds appartenant à un groupe

	T2-24		T2-25	
	OUI	NON	OUI	NON
Etablissements de crédit	7	3	7	2
Etablissements de transfert de fonds	2	32	5	42
Etablissements de microfinance	1	5	1	6
Etablissements de paiement	2	0	2	0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

L'examen du tableau ci-après révèle que le nombre d'établissements de transfert de fonds et de paiement disposant d'une participation au capital d'une autre entreprise est demeuré inchangé au deuxième trimestre 2025 par rapport à la même période de 2024. Sur la même période, les

établissements de crédit ayant une participation au capital d'une autre entreprise ont enregistré une hausse d'une (1) unité. En revanche, les établissements de microfinance dans cette catégorie ont connu une baisse, leur nombre s'établissant à zéro (0) au deuxième trimestre 2025 contre trois (3) au deuxième trimestre 2024.

Tableau 7 : Répartition des opérateurs de transfert de fonds ayant une participation au capital d'une autre entreprise

	T2-24		T2-25	
	OUI	NON	OUI	NON
Etablissements de crédit	2	8	3	6
Etablissements de transfert de fonds	3	31	3	44
Etablissements de microfinance	3	3	0	7
Etablissements de paiement	0	2	0	2

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Les données du tableau ci-après indiquent que les établissements de crédit et les sociétés de transfert de fonds ayant ouvert leur capital ont enregistré une baisse au deuxième trimestre 2025 par rapport à la même période de l'année précédente, respectivement de 2 et 1 unités. En revanche, les établissements de microfinance ont connu une augmentation d'une (1) unité sur la même période. Par ailleurs, le nombre d'établissements de paiement ayant ouvert leur capital est resté stable au deuxième trimestre 2025 par rapport à 2024.

Tableau 8 : Répartition des opérateurs de transfert de fonds ayant ouvert leur capital (en nombre)

ayant ouvert leur capital	T2-24		T2-25	
	OUI	NON	OUI	NON
Etablissements de crédit	8	2	6	3
Sociétés de transfert de fonds	5	29	4	43
Etablissements de micro-finance	1	5	2	5
Etablissements de paiement	1	1	1	1

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Les données du tableau ci-après montrent qu'au deuxième trimestre 2025, par rapport à la même période de l'année précédente, le nombre d'établissements de transfert de fonds et de microfinance constituant une filiale d'une autre entreprise a augmenté, respectivement de 4 et 2 unités. En revanche, le nombre d'établissements de crédit et de paiement filiales d'une autre entreprise est demeuré stable sur la même période.

Tableau 9 : Répartition des opérateurs de transfert de fonds filiales d'une autre entreprise

Filiales	T2-24		T2-25	
	OUI	NON	OUI	NON
Etablissements de crédit	5	5	5	4
Etablissements de transfert de fonds	2	32	6	41
Etablissements de microfinance	1	5	3	4
Etablissements de paiement	2	0	2	0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

III.3.4 Fournisseurs d'accès internet

L'analyse des données du tableau ci-dessous indique que, parmi les opérateurs de transfert de fonds, 44,6 % utilisent Congo Télécom comme fournisseur d'accès Internet, 40,0 % ont recours à Canalbox, 16,9 % à Airtel et 7,7 % à d'autres fournisseurs au deuxième trimestre 2025.

Cependant, au deuxième trimestre 2025, le nombre d'opérateurs de transfert de fonds ayant déclaré utiliser Congo Télécom, Canalbox et Airtel comme fournisseurs d'accès Internet a augmenté respectivement de 2,6 ; 17,0 et 4,9 points de pourcentage par rapport à la même période de l'année précédente. En revanche, les opérateurs ayant recours à d'autres fournisseurs ont enregistré une baisse de 17,3 points de pourcentage au cours de la même période.

Tableau 10 : Évolution des choix des fournisseurs d'accès internet (en %)

	T2-24			T2-25		
	OUI	NON	T	OUI	NON	T
Congo télécom	42,0	58,0	100	44,6	55,4	100
MTN	52,0	48,0	100	29,2	70,8	100
Canalbox	23,0	77,0	100	40,0	60,0	100
Airtel	12,0	88,0	100	16,9	83,1	100
Autres fournisseurs	25,0	75,0	100	7,7	92,3	100

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Au deuxième trimestre 2025, le nombre d'établissements de crédit ayant déclaré utiliser les services des fournisseurs d'accès Internet Congo Télécom, MTN, Canalbox et Airtel a augmenté respectivement de 34,4 ; 5,6 ; 4,4 et 1,1 points de pourcentage par rapport au même trimestre de 2024. En revanche, une baisse de 5,6 de points de pourcentage a été observée pour les autres fournisseurs d'accès Internet au cours de la même période.

Tableau 11 : Évolution des choix des fournisseurs d'accès internet par les établissements de crédit (en %)

BANQUES	T2-24			T2-25		
	OUI	NON	T	OUI	NON	T
Fournisseurs d'accès internet						
Congo télécom	10,0	90,0	100	44,4	55,6	100
MTN	50,0	50,0	100	55,6	44,4	100
Canalbox	40,0	60,0	100	44,4	55,6	100
Airtel	10,0	90,0	100	11,1	88,9	100
Autres fournisseurs	50,0	50,0	100	44,4	55,6	100

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Les données du tableau ci-après indiquent qu'au deuxième trimestre 2025, le nombre d'établissements de microfinance utilisant Congo Télécom et Airtel a augmenté, respectivement de 2,4 et 40,4 points de pourcentage par rapport au même trimestre de 2024. En revanche, une baisse respective de 21,4 et 4,7 points de pourcentage a été constatée pour ceux utilisant MTN et Canalbox sur la même période. Pour les autres fournisseurs d'accès Internet, le nombre d'établissements de microfinance les utilisant est demeuré stable.

Tableau 12 : Évolution des choix des fournisseurs d'accès internet par les établissements de microfinance (en %)

	T2-24			T2-25		
	OUI	NON	T	OUI	NON	T
Congo telecom	83,3	16,7	100,0	85,7	14,3	100
MTN	50,0	50,0	100,0	28,6	71,4	100
Canalbox	33,3	66,7	100,0	28,6	71,4	100
Airtel	16,7	83,3	100,0	57,1	42,9	100
Autres fournisseurs	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

L'analyse des données du tableau ci-dessous montre qu'au deuxième trimestre 2025, le nombre de sociétés de transfert de fonds utilisant Canalbox et Airtel a augmenté, respectivement de 25,0 et 1,0 points de pourcentage. En revanche, une diminution respective de 6,7 ; 30,4 et 21,4 points de pourcentage a été constatée pour celles utilisant Congo Télécom, MTN et les autres fournisseurs par rapport au même trimestre de 2024.

Tableau 13 : Évolution des choix des fournisseurs d'accès internet par les sociétés de transfert de fonds (en %)

	T2-24			T2-25		
	OUI	NON	T	OUI	NON	T
Congo telecom	47,1	52,9	100,0	40,4	59,6	100
MTN	55,9	44,1	100,0	25,5	74,5	100
Canalbox	17,6	82,4	100,0	42,6	57,4	100
Airtel	11,8	88,2	100,0	12,8	87,2	100
Autres fournisseurs	23,5	76,5	100,0	2,1	97,9	100

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Les tableaux ci-après présentent l'évolution de la qualité d'accès Internet auprès des opérateurs exerçant l'activité de transfert de fonds au deuxième trimestre 2025 par rapport au deuxième trimestre 2024.

L'analyse des données du tableau 14 révèle que la proportion d'établissements de crédit utilisant un accès Internet supérieur à 60 mégabits par seconde auprès de fournisseurs tels que Congo Télécom, MTN, BL Technology, ROFA, GBM et Skytech est restée stable. En revanche, aucun établissement de crédit n'utilise des débits supérieurs à 60 mégabits par seconde auprès des fournisseurs CanalBox et Airtel.

Tableau 14 : Qualité du niveau d'accès internet des établissements de crédit par rapport à leurs fournisseurs

E.C	T2-24			T2-25		
	> 60 mégabits par seconde			> 60 mégabits par seconde		
	OUI	NON	T	OUI	NON	T
Congo telecom	11,1	88,9	100,0	11,1	88,9	100,0
MTN	11,1	88,9	100,0	11,1	88,9	100,0
Canalbox	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0
Airtel	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0
BL Technology, ROFA	11,1	88,9	100,0	11,1	88,9	100,0
GBM	11,1	88,9	100,0	11,1	88,9	100,0
SKYTECH	11,1	88,9	100,0	11,1	88,9	100,0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

L'analyse des données du tableau 15 montre, au cours de la période sous-revue, une stabilité dans la proportion d'établissements de microfinance utilisant une connexion Internet d'un débit supérieur à 60 mégabits par seconde fournie par Congo Télécom, Canalbox et Airtel. Par ailleurs, la même tendance se maintient pour les établissements de microfinance n'ayant pas recours à un accès Internet supérieur à 60 mégabits par seconde auprès de MTN et des autres fournisseurs.

Tableau 15 : Qualité du niveau d'accès internet des établissements de microfinance par rapport à leurs fournisseurs (en %)

	T2-24			T2-25		
	> 60 mégabits/s			> 60 mégabits/s		
	OUI	NON	T	OUI	NON	T
Congo telecom	14,3	85,7	100,0	14,3	85,7	100,0
MTN	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0
Canalbox	14,3	85,7	100,0	14,3	85,7	100,0
Airtel	14,3	85,7	100,0	14,3	85,7	100,0
Autres fournisseurs	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

L'analyse du tableau 16 montre qu'au deuxième trimestre 2025, la proportion de sociétés de transfert de fonds disposant d'un accès Internet supérieur à 60 mégabits par seconde a globalement progressé respectivement de 4,3 ; 4,2 et 2,1 points de pourcentage pour les fournisseurs Congo Télécom, MTN et Airtel. En revanche, une diminution a été constatée pour les sociétés utilisant CanalBox, revenant de 12,8 % au deuxième trimestre 2024 à 10,6 % au même trimestre 2025, soit une baisse de 2,2 points de pourcentage. Par ailleurs, la proportion de sociétés recourant à AMC Telecom pour un accès supérieur à 60 mégabits par seconde est restée stable.

Tableau 16 : Qualité du niveau d'accès internet des sociétés de transfert de fonds par rapport à leurs fournisseurs (en %)

STF	T2-24			T2-25		
	> 60 mégabits/s			> 60 mégabits/s		
	OUI	NON	T	OUI	NON	T
Congo telecom	19,1	80,9	100,0	23,4	76,6	100,0
MTN	6,4	93,6	100,0	10,6	89,4	100,0
Canalbox	12,8	87,2	100,0	10,6	89,4	100,0
Airtel	4,3	95,7	100,0	6,4	93,6	100,0
AMC TELECOM	2,1	97,9	100,0	2,1	97,9	100,0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

III.3.5 Plateformes utilisées pour les transferts de fonds

Les transferts de fonds s'effectuent principalement via les plateformes RIA, MoneyGram, Western Union, Kori, Juba, EUI, Flash Cash, Money Trans, ainsi que d'autres plateformes classiques. Comparativement au deuxième trimestre 2024, l'utilisation des plateformes Western Union, RIA, Juba et MoneyGram a diminué de 1,5 ; 4,6 ; 3,1 et 3,0 points de pourcentage. Toutefois, au deuxième trimestre 2025, les plateformes les plus utilisées restent RIA, Western Union et MoneyGram, avec des parts respectives de 29,2 %, 27,7 % et 18,5 %.

Tableau 17 : Évolution de l'usage des plateformes de transfert de fonds (en%)

Plateformes	T2-24			T2-25		
	OUI	NON	Total	OUI	NON	Total
Western	29,2	70,8	100,0	27,7	72,3	100,0
RIA	33,8	66,2	100,0	29,2	70,8	100,0
Juba	7,7	92,3	100,0	4,6	95,4	100,0
Money Gram	21,5	78,5	100,0	18,5	81,5	100,0
EUI	6,2	93,8	100,0	6,2	93,8	100,0
Flash Cash	3,1	96,9	100,0	3,1	96,9	100,0
Money Trans	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0
Classiques	1,5	98,5	100,0	1,5	98,5	100,0
Kori	9,2	90,8	100,0	9,2	90,8	100,0
Carte à gratter	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0
Autres (à préciser) :	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

III.3.5.1 Plateformes utilisées par les établissements de crédit

Par rapport au deuxième trimestre 2024, le taux d'utilisation des différentes plateformes par les établissements de crédit est demeuré stable au deuxième trimestre 2025.

Tableau 18 : Évolution des taux d'usage des plateformes par les établissements de crédit (en %)

Plateformes	T2-24			T2-25		
	OUI	NON	Total	OUI	NON	Total
Western	55,6	44,4	100,0	55,6	44,4	100,0
RIA	11,1	88,9	100,0	11,1	88,9	100,0
Juba	11,1	88,9	100,0	11,1	88,9	100,0
Money Gram	11,1	88,9	100,0	11,1	88,9	100,0
EUI	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0
Flash Cash	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0
Money Trans	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0
Classiques	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0
Kori	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0
Carte à gratter	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0
Autres (à préciser) :	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

III.3.5.2 Plateformes utilisées par les sociétés de transfert de fonds

Au deuxième trimestre 2025, comparativement à la même période en 2024, les sociétés de transfert de fonds ont enregistré une baisse des taux d'utilisation des plateformes, de 6,4 points de pourcentage pour RIA et MoneyGram chacun, et de 4,3 points de pourcentage pour Juba. En revanche, les taux d'usage des autres plateformes sont demeurés inchangés.

Tableau 19 : Évolution des taux d'usage des plateformes par les sociétés de transfert de fonds (en %)

STF Plateformes	T2-24			T2-25		
	OUI	NON	Total	OUI	NON	Total
Western	27,7	72,3	100	27,7	72,3	100
RIA	38,3	61,7	100	31,9	68,1	100
Juba	6,4	93,6	100	2,1	97,9	100
Money Gram	25,5	74,5	100	19,1	80,9	100
EUI	6,4	93,6	100	6,4	93,6	100
Flash Cash	4,3	95,7	100	4,3	95,7	100
Money Trans	0,0	100,0	100	0,0	100,0	100
Classiques	2,1	97,9	100	2,1	97,9	100
Kori	10,6	89,4	100	8,5	91,5	100
Carte à gratter	0,0	100,0	100	0,0	100,0	100
Autres	0,0	100,0	100	0,0	100,0	100

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

III.3.5.3 Plateformes utilisées par les établissements de microfinance

Au cours de la période étudiée, les taux d'utilisation des plateformes par les établissements de microfinance ont globalement augmenté. RIA et MoneyGram restent les plus sollicitées, avec des parts respectives de 43,0 % et 29,0 %, consolidant ainsi leur position sur le marché. Les plateformes Kori et Juba ont enregistré une hausse de 15 points de pourcentage chacune, tandis que Western Union n'a enregistré aucun usage au deuxième trimestre 2025. Les autres plateformes ont maintenu des taux inchangés.

Tableau 20 : Évolution des taux d'utilisation des plateformes par les établissements de microfinance (en %)

	T2-24			T2-25		
	OUI	NON	Total	OUI	NON	Total
Western	14,0	85,7	100	0,0	100,0	100
RIA	43,0	57,1	100	43,0	57,1	100
Juba	14,0	85,7	100	14,0	85,7	100
Money Gram	14,0	85,7	100	29,0	71,4	100
EUI	14,0	85,7	100	14,0	85,7	100
Flash Cash	0,0	100,0	100	0,0	100,0	100
Money Trans	0,0	100,0	100	0,0	100,0	100
Classiques	0,0	100,0	100	0,0	100,0	100
Kori	14,0	85,7	100	29,0	71,4	100
Carte à gratter	0	100	100	0,0	100,0	100
Autres (à préciser) :	0	100	100	0	100	100

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

III.3.6 Volume des transferts de fonds

L'analyse du volume des transferts de fonds s'appuie sur la nature des entreprises qui les réalisent. Elle vise à quantifier des opérations effectuées au cours de la période étudiée, en intégrant aussi bien les flux nationaux qu'internationaux.

Sur le plan national, les établissements spécialisés dans les transferts de fonds ont enregistré, au deuxième trimestre 2025, des reculs aussi bien en glissement annuel qu'en comparaison avec le trimestre précédent.

En effet, pour les établissements bancaires, le volume des transferts a enregistré un repli de 5,7 % en glissement annuel et de 0,5 % en variation trimestrielle, traduisant un ralentissement de l'activité.

Cette contre-performance s'explique principalement par la contraction de la clientèle et du nombre d'opérations, mais également par l'intensification de la concurrence jugée déloyale et par l'ajustement des tarifs appliqués.

Les établissements de microfinance affichent également une contreperformance, avec un recul de 17,5% en glissement annuel. La situation est encore plus marquée pour les sociétés de transfert rapide, dont le volume de transactions chute de 40,0% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette diminution est en lien avec la conjoncture économique défavorable.

Sur le plan international, l'évolution des transferts de fonds s'avère contrastée selon les catégories d'opérateurs. Le volume des transferts émis par les banques est passé de 31 425 opérations au deuxième trimestre 2024 à 33 986 opérations au deuxième trimestre 2025, soit une progression de 8,2%. En revanche, les transferts reçus par les banques ont légèrement diminué de 0,9%, passant de 49 135 opérations au deuxième trimestre 2024 à 48 675 opérations au deuxième trimestre 2025.

Les microfinances affichent une forte contre-performance. Le volume des transferts émis par les microfinances a chuté de 62,8%, revenant de 22 689 opérations au deuxième trimestre 2024 à 8 435 opérations au deuxième trimestre 2025. S'agissant du volume des transferts reçus, celui-ci a également enregistré une baisse de 14,9%, revenant de 14 871 opérations au deuxième trimestre 2024 à 12 654 opérations au deuxième trimestre 2025.

À l'inverse, les sociétés de transfert de fonds se distinguent par une dynamique positive au niveau des transferts émis, une hausse de 44,7% atteignant 19 765 opérations au deuxième trimestre 2025 contre 13 657 opérations un an plus tôt. Toutefois, les transferts reçus via ces sociétés ressortent à 2 887 opérations au deuxième trimestre 2024, contre 2 377 opérations au deuxième trimestre 2025, soit une baisse de 17,7%.

Tableau 21 : Volume global des transferts

	2024	2025		Variation en %	
		T1	T2	T2-25/T1-25	T2-25/T2-24
Nationaux :					
Banques (virements)	29 786	28 234	28 086	-0,5	-5,7
Microfinances (transferts rapides)	23 462	18 234	19 345	6,1	-17,5
Sociétés de transfert (transferts rapides)	2 496	1 543	1 498	-2,9	-40,0
Internationaux :					
Banques (virements)					
Emis	31 425	35 675	33 986	-4,7	8,2
Reçus	49 135	47 654	48 675	2,1	-0,9
Microfinances (transferts rapides)					
Emis	22 689	9 456	8 435	-10,8	-62,8
Reçus	14 871	15 432	12 654	-18,0	-14,9
Sociétés de transfert (transferts rapides)					
Emis	13 657	18 987	19 765	4,1	44,7
Reçus	2 887	2 344	2 377	1,4	-17,7
Internationaux :					
Emis	67 770	64 118	62 186	-3,0	-8,2
Reçus	66 894	65 430	63 706	-2,6	-4,8

Source : Enquête de conjoncture ARTF, juillet 2025

III.3.7 Valeur des transferts de fonds

Au deuxième trimestre 2025, le montant global des transferts de fonds a reflété une conjoncture défavorable, tant au niveau national qu'international, et ce, en dépit de la progression en glissement annuel des transferts émis à l'international.

Au niveau national, le montant total des transferts domestiques a reculé de 4,5 % en glissement annuel et de 15,8 % en variation trimestrielle. Cette contraction s'explique essentiellement par les contre-performances enregistrées au niveau des virements bancaires ainsi que des transferts rapides opérés par les établissements de microfinance et les sociétés de transfert de fonds. En effet, la valeur des fonds

transférés a diminué respectivement de 4,3 %, 55,9 % et de 11,6 % en glissement annuel.

À l'international, les transferts de fonds émis et reçus ont affiché une évolution contrastée au deuxième trimestre 2025 par rapport à la même période de l'année dernière.

En effet, le montant des transferts de fonds émis vers l'international s'est établi à 457 677 millions de FCFA au deuxième trimestre 2025, contre 456 999 millions de FCFA un an plus tôt, soit une légère hausse de 0,1% en glissement annuel. Cette progression résulte principalement du dynamisme des transferts rapides effectués par les sociétés de transfert de fonds ainsi que la bonne tenue des activités bancaires.

En même temps, les transferts de fonds reçus de l'international se sont repliés, revenant de 606 054 millions de FCFA au deuxième trimestre 2024 à 452 012 millions de FCFA au deuxième trimestre 2025, soit une baisse de 25,4 % en glissement annuel et de 12,3 % en variation trimestrielle. Cette contre-performance s'explique principalement par la diminution des virements bancaires (-25,5%) et des transferts rapides des sociétés de transfert fonds (-17,7%).

Tableau 22 : Évolution du montant global des transferts de fonds (en millions de francs CFA)

	2024		2025		Variation en %	
	T2	T1	T2	T2-25/T1-25	T2-25/T2-24	
Nationaux :	557 996	633 068	533 046	-15,8	-4,5	
Internationaux :						
Emis	456 999	473 448	457 677	-3,3	0,1	
Reçus	606 055	515 557	452 012	-12,3	-25,4	

Source : Enquête ARTF (juillet 2024)

III.3.8 Coûts moyens des transferts internationaux de fonds par plateforme

Au deuxième trimestre 2025, en glissement annuel, les établissements de crédit ont affiché une stabilité des coûts moyens de transaction contrairement aux microfinances et aux sociétés de transfert de fonds, qui ont enregistré des évolutions contrastées.

S'agissant des établissements de crédit, une stabilité générale est observée dans les plateformes utilisées (Ria et Western Union), avec toutefois une disparité des coûts selon les zones de transfert.

Pour les établissements de microfinance, une baisse des coûts moyens de transaction a été observée dans toutes les zones et sur l'ensemble des plateformes, traduisant une concurrence accrue et un transfert progressif vers le secteur informel. Les baisses les plus marquées concernent : MoneyGram en zone Euro (-46,9 % pour 10 000 FCFA), Western Union dans le reste de l'Europe (-54,5 % pour 100 000 FCFA) et en Afrique (-53,1 % pour 100 000 FCFA), ainsi que Ria en Amérique (-45,1 % pour 100 000 FCFA). En Asie, les diminutions atteignent -34,6 % pour Western Union, -29,8 % pour Ria et -21,8 % pour MoneyGram. Toutefois, certaines hausses sont relevées, reflétant la volatilité des taux de change : Ria en zone Euro (+26,8 % pour 500 000 FCFA), Western Union en zone Euro (+14,9 % pour 100 000 FCFA) et en Afrique (+44,8 % pour 500 000 FCFA).

Pour les sociétés de transfert de fonds, l'évolution des coûts entre les deux périodes montre que la majorité des plateformes ont maintenu des tarifs constants dans l'ensemble des zones géographiques. Néanmoins, certaines variations sont à signaler.

Dans la zone euro, Western Union a appliqué des baisses de 10,0%, 3,1% et de 0,2% respectivement pour les montants de 100 000 FCFA, 500 000 FCFA et 1 000 000 FCFA. Dans le reste de l'Europe, la même plateforme a enregistré des variations de -17,4% pour 10 000 FCFA, +2,1% pour 500 000 FCFA et -7,6% pour 1 000 000 FCFA.

En Asie, Western Union a augmenté le coût des transactions de 100 000 FCFA, tout en réduisant ceux de 500 000 FCFA et 1 000 000 FCFA de 8,7% et 0,3% respectivement. Dans la zone Afrique, la plateforme Kori a relevé les coûts de 2,9% pour 500 000 FCFA et de 3,0% pour 1 000 000 FCFA. Enfin, en Amérique, MoneyGram a augmenté ses tarifs pour 1 000 000 FCFA, tandis que Ria a enregistré des baisses de 5,3%, 8,6% et 14,9% pour les montants de 100 000 FCFA, 500 000 FCFA et 1 000 000 FCFA.

III.3.9 Évolution des quotas journaliers moyens réalisés par les opérateurs de transfert de fonds selon les plateformes utilisées

En glissement annuel, les quotas journaliers moyens des plateformes de transfert de fonds ont globalement diminué au deuxième trimestre 2025, à l'exception de Ria. Cette dernière a enregistré une forte progression de 81,9% au niveau des établissements de crédit, passant de 90 000 000 FCFA au deuxième trimestre 2024 à 163 750 000 FCFA au deuxième trimestre 2025.

En revanche, des baisses significatives ont été constatées chez Juba (-65,0%) et Flash Cash (-57,0%) parmi les sociétés de transfert de fonds. Western Union a réduit ses quotas de 27,9 % dans les sociétés de transfert de fonds et de 42,0% dans les établissements de crédit. Du côté des établissements de microfinance, Ria a enregistré un recul de 36,9%. Il convient également de noter que certaines plateformes ont maintenu leurs quotas inchangés.

Tableau 23 : Évolution des quotas journaliers moyens selon la plateforme

	Plateformes	Montants (en FCFA)		Variations (en %)
		T2-24	T2-25	
Établissements de crédit	Western	125 191 302	72 588 093	-42,0
	RIA	90 000 000	163 750 000	81,9
Établissements de microfinance	RIA	9 833 333	6 200 000	-36,9
Sociétés de transfert de fonds	Western	7 481 818	5 390 909	-27,9
	RIA	5 214 286	4 846 154	-7,1
	Flash Cash	17 500 000	7 522 500	-57,0
	Kori	2 000 002	1 666 669	-16,7
	Juba	10 000 000	3 500 000	-65,0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

III.3.10 Transferts réalisés par devise et par zone géographique

III.3.10.1 Transferts réalisés par devise

Au deuxième trimestre 2025, l'analyse des données recueillies auprès des opérateurs de transfert de fonds révèle une évolution contrastée des transferts de fonds reçus et émis, selon les devises.

S'agissant des transferts de fonds reçus par devise, ceux libellés en XAF et en XOF ont enregistré des hausses respectives de 42,8% et de 10,5% en glissement annuel. Cette dynamique s'explique, entre autres, par une révision de la stratégie commerciale des opérateurs. En revanche, les montants des transferts de fonds reçus libellés en dollar US, en euro et en « autres devises » ont enregistré des baisses respectives de 11,3 %, 25,2 % et 89,7 % en glissement annuel, et de 18,4 %, 10,0 % et 56,1 % en variation trimestrielle.

S'agissant des transferts de fonds émis par devise, ceux libellés en dollar US, en XAF et en XOF ont enregistré des hausses significatives en glissement annuel, respectivement de 56,4 %, 67,9 % et de 193,3 %. En revanche, les transferts émis en euro et en « autres devises » ont affiché des baisses respectives de 9,5 % et de 30,7 % en glissement annuel, et de 7,3 % et de 3,5 % en variation trimestrielle.

III.3.10.2 Transferts réalisés par zone géographique

L'analyse du tableau 26, qui retrace l'évolution en pourcentage des choix de transfert de fonds selon la zone géographique entre le deuxième trimestre 2024 et le deuxième trimestre 2025, montre que l'Afrique demeure la destination privilégiée, avec une part de 59,7%. Toutefois, cette prédominance s'est atténuée en glissement annuel, enregistrant un recul de 4,8 points de pourcentage.

La tendance observée au niveau de l'Afrique, s'explique, entre autres, par l'importance des échanges extérieurs entre le Congo et le reste du continent africain, en particulier avec l'Afrique de l'Ouest, suivie par la zone euro, dont la part est demeurée stable à 51,6 % entre le deuxième trimestre 2024 et le deuxième trimestre 2025. En revanche, les transferts de fonds à destination de l'Amérique, l'Asie et le reste de l'Europe (hors zone euro) ont reculé respectivement de 1,6; 3,3 et 3,2 points de pourcentage en glissement annuel.

Tableau 24 : Évolution des transferts de fonds selon la destination (en %)

Zones	T2-24			T2-25		
	OUI	NON	Total	OUI	NON	Total
1. Zone Euro	51,6	48,4	100,0	51,6	48,4	100,0
2. Reste de l'Europe (hors zone euro) :	30,6	69,4	100,0	27,4	72,6	100,0
3. Afrique :	64,5	35,5	100,0	59,7	40,3	100,0
4. Asie	32,3	67,7	100,0	29,0	71,0	100,0
5. Amérique	38,7	61,3	100,0	37,1	62,9	100,0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Au deuxième trimestre 2025, le choix des destinations des transferts de fonds émis par les établissements de crédit selon la zone géographique, s'est porté principalement sur la zone Euro avec une augmentation de 0,5 point de pourcentage enregistré en glissement annuel. Par ailleurs, les zones Afrique, Asie et Amérique ont conservé un taux identique de 75,0 % au deuxième trimestre 2025 comme au deuxième trimestre 2024. En revanche, le reste de l'Europe (hors zone euro) a enregistré une baisse marquée de 12,5 points de pourcentage sur la même période.

Tableau 25 : Évolution des transferts de fonds réalisés par les établissements de crédit selon la destination (en %)

Zones	T2-24			T2-25		
	OUI	NON	Total	OUI	NON	Total
1. Zone euro	87,5	12,5	100	88,0	13,0	100
2. Reste de l'Europe (hors zone euro) :	75,0	25	100	63,0	38,0	100
3. Afrique :	75,0	25	100	75,0	25,0	100
4. Asie	75,0	25	100	75,0	25,0	100
5. Amérique	75,0	25	100	75,0	25,0	100

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

L'analyse de l'évolution de la répartition de choix des transferts de fonds réalisés par les microfinances selon la zone géographique, indique que, les taux sont quasiment stables au deuxième trimestre 2025.

En effet, les zones euro, reste de l'Europe (hors zone euro) et Amérique ont conservé une proportion relativement stable, représentant chacune 14,3 % au deuxième trimestre 2025, comme un an auparavant. En revanche, la zone Afrique a enregistré une forte baisse, avec un recul de 28,6 points de pourcentage en glissement annuel.

Tableau 26 : Évolution des transferts de fonds réalisés par les microfinances selon la destination (en %)

Zones	T2-24			T2-25		
	OUI	NON	Total	OUI	NON	Total
1. Zone euro	14,3	85,7	100,0	14,3	85,7	100,0
2. Reste de l'Europe (hors zone euro) :	14,3	85,7	100,0	14,3	85,7	100,0
3. Afrique :	42,9	57,1	100,0	14,3	85,7	100,0
4. Asie	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0
5. Amérique	14,3	85,7	100,0	14,3	85,7	100,0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Entre le deuxième trimestre 2024 et le deuxième trimestre 2025, les transferts de fonds réalisés par les sociétés de transfert de fonds ont reculé dans toutes les destinations. Ainsi, on note une diminution des proportions de 2,1 ; 2,1 ; 4,3 et 2,1 points de pourcentage respectivement dans les zones Reste de l'Europe (hors zone euro), Afrique, Asie et Amérique. En outre, dans la zone euro, la proportion est stable (0,0) point de pourcentage.

Tableau 27 : Évolution des transferts de fonds réalisés par les sociétés de transfert de fonds selon la destination (en %)

Zones	T2-24			T2-25		
	OUI	NON	Total	OUI	NON	Total
1. Zone euro	51,1	48,9	100,0	51,1	48,9	100,0
2. Reste de l'Europe (hors zone euro) :	25,5	74,5	100,0	23,4	76,6	100,0
3. Afrique :	66,0	34,0	100,0	63,8	36,2	100,0
4. Asie	29,8	70,2	100,0	25,5	74,5	100,0
5. Amérique	36,2	63,8	100,0	34,0	66,0	100,0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

L'analyse de la répartition des zones de provenance des transferts de fonds au deuxième trimestre 2025, révèle que les zones : Reste de l'Europe (hors zone euro), Afrique, Asie et Amérique ont enregistré une progression comparativement au deuxième trimestre 2024. Leurs proportions respectives se sont confortées de 1,6 ; 1,7 ; 3,2 et 1,6 points de pourcentage en glissement annuel. Cette hausse peut s'expliquer entre autres par le rôle croissant des échanges intra-africains et la place importante des communautés africaines dans le soutien aux ménages, ainsi que par la montée en puissance des flux en provenance d'Asie.

En revanche, les transferts de fonds provenant de la Zone euro ont chuté de 1,6 point de pourcentage revenant de 58,1% au deuxième trimestre 2024 à une proportion de 56,5% au deuxième trimestre 2025. Bien qu'on observe une légère baisse de la part de cette zone, elle demeure la principale source des transferts, confirmant le poids des diasporas établies dans cette région.

Tableau 28 : Provenance des transferts de fonds (en %)

Zones	T2-24			T2-25		
	OUI	NON	Total	OUI	NON	Total
1. Zone Euro	58,1	41,9	100,0	56,5	43,5	100,0
2. Reste de l'Europe (hors zone Euro) :	27,4	72,6	100,0	29,0	71,0	100,0
3. Afrique :	54,8	45,2	100,0	56,5	43,5	100,0
4. Asie	22,6	77,4	100,0	25,8	74,2	100,0
5. Amérique	37,1	62,9	100,0	38,7	61,3	100,0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Comparativement au deuxième trimestre 2024, le tableau ci-dessous met en évidence une stabilité générale des transferts entrants depuis l'étranger au deuxième trimestre 2025, pour l'ensemble des établissements de crédit.

Tableau 29 : Provenance des transferts de fonds réalisés par les établissements de crédit (en %)

Zones	T2-24			T2-25		
	OUI	NON	Total	OUI	NON	Total
1. Zone Euro	87,5	12,5	100,0	87,5	12,5	100,0
2. Reste de l'Europe (hors zone Euro) :	50,0	50,0	100,0	50,0	50,0	100,0
3. Afrique :	62,5	37,5	100,0	62,5	37,5	100,0
4. Asie	75,0	25,0	100,0	75,0	25,0	100,0
5. Amérique	62,5	37,5	100,0	62,5	37,5	100,0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Au deuxième trimestre 2025, l'Afrique s'impose comme la principale zone de provenance des transferts de fonds reçus par les établissements de microfinance. Sa part est passée de 14,3% au deuxième trimestre 2024 à 42,9% en 2025, soit une progression remarquable de 28,6 points de pourcentage. Cette forte croissance témoigne du dynamisme des échanges intra-africains, du rôle accru des diaspo-

ras régionales et de l'utilisation croissante des canaux de transfert formels sur le continent.

La zone Euro conserve également une place importante avec une contribution de 42,9%, confirmant le poids historique et structurant des diasporas établies en Europe dans l'alimentation des flux financiers vers le pays.

En revanche, les parts du reste de l'Europe (hors zone euro), de l'Amérique et de l'Asie sont demeurées stables sur la période considérée, traduisant l'absence de variation significative mais aussi une certaine constance dans la contribution de ces zones.

Tableau 30 : Provenance des transferts de fonds réalisés par les établissements de microfinance (en %)

Zones	T2-24			T2-25		
	OUI	NON	Total	OUI	NON	Total
1. Zone Euro	28,6	66,7	50,0	42,9	57,1	100,0
2. Reste de l'Europe (hors zone Euro) :	28,6	71,4	100,0	28,6	71,4	100,0
3. Afrique :	14,3	85,7	100,0	42,9	57,1	100,0
4. Asie	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0
5. Amérique	28,6	71,4	100,0	28,6	71,4	100,0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

L'analyse du tableau 33, relatif à la provenance des transferts de fonds réalisés par les sociétés de transfert de fonds, met en évidence une évolution mitigée selon les zones au deuxième trimestre 2025. Les opérations en provenance de la zone Euro et de l'Afrique ont reculé respectivement de 4,2 et 2,2 points de pourcentage, ces baisses s'expliquent en partie par la redirection d'une partie des flux vers les circuits informels ou les canaux bancaires alternatifs.

À l'inverse, les transferts issus du reste de l'Europe (hors zone euro), de l'Asie et de l'Amérique affichent de légères hausses de 2,1 ; 4,3 et 2,2 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2024.

Tableau 31 : Choix des zones géographiques de transfert de fonds réalisés par les sociétés de transfert de fonds (en %)

Zones	T2-24			T2-25		
	OUI	NON	Total	OUI	NON	Total
1. Zone Euro	57,4	42,6	100,0	53,2	46,8	100,0
2. Reste de l'Europe (hors zone Euro) :	23,4	76,6	100,0	25,5	74,5	100,0
3. Afrique :	59,6	40,4	100,0	57,4	42,6	100,0
4. Asie	17,0	83,0	100,0	21,3	78,7	100,0
5. Amérique	34,0	66,0	100,0	36,2	63,8	100,0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

III.3.11 Analyse des transactions émises/reçues par zone économique/groupe de pays

Au deuxième trimestre 2025, l'analyse statistique des transferts de fonds émis et reçus par zone économique et par groupe de pays révèle des tendances globalement à la baisse dans la majorité des zones, nonobstant une hausse observée pour les transferts à destination de l'Asie et l'Europe (hors zone euro).

Les transferts de fonds émis vers la zone CEMAC ont diminué de 38,2 % au deuxième trimestre 2025 par rapport à la même période de l'année précédente, tandis que ceux reçus ont reculé de 58,4 %. En variation trimestrielle, les baisses se sont établies respectivement à 3,3 % pour les envois et à 12,3 % pour les réceptions.

Par ailleurs, les transferts de fonds émis vers la zone des « autres pays d'Afrique centrale » ont chuté de 85,2 % au deuxième trimestre 2025 par rapport à la même période de l'année précédente. Les transferts reçus ont quant à eux reculé de 95,3 % en glissement annuel et de 12,3 % en variation trimestrielle.

De même, les transferts émis vers la zone UEMOA ont reculé de 64,9% en glissement annuel et de 5,2

% en variation trimestrielle. Les transferts reçus ont également diminué, affichant un recul de 75,8 % en glissement annuel et de 13,2% en variation trimestrielle.

Au deuxième trimestre 2025, les transferts de fonds émis et reçus à destination de l'Afrique ont reculé respectivement de 88,7% et 92,0% par rapport à la même période en 2024. De même, les transferts émis vers la zone Amérique ont diminué de 87,2%, tandis que les fonds reçus ont chuté de 91,0% en glissement annuel.

Concernant les transferts de fonds reçus au deuxième trimestre 2025, ceux en provenance des pays d'Afrique centrale et de la zone UEMOA ont enregistré des baisses respectives de 95,3 % et 75,8 % en glissement annuel. Quant aux transferts émis, ils ont reculé respectivement de 85,2 % et 64,9 %.

Au deuxième trimestre 2025, les transferts de fonds émis vers les zones Asie et Europe (hors zone euro) ont connu des hausses respectives de 19,1 % et 19,0 % en glissement annuel. En revanche, les transferts reçus en provenance de ces mêmes zones ont reculé respectivement de 17,7 % et 36,0 %.

III.3.12 Transferts réalisés par type d'usager (Individu/Entreprise)

L'analyse conjoncturelle des données concernant le montant total des transferts de fonds internationaux (émis et reçus) et le montant total des transferts de fonds domestiques par type d'usager (individu ou entreprises) au deuxième trimestre 2025 révèle une évolution mitigée en comparaison trimestrielle et annuelle.

Au niveau national, les transferts de fonds effectués par les particuliers ont chuté de 51,5% en glissement annuel, revenant de 114,6 milliards de FCFA au deuxième trimestre 2024 à 55,6 milliards de FCFA au deuxième trimestre 2025. Cette contraction s'explique principalement par une conjoncture économique peu favorable et par la baisse du pouvoir d'achat des ménages. En revanche, les transferts de fonds domestiques réalisés par les entreprises se sont confortés avec une hausse de 7,7% en glissement annuel. Les transferts de fonds domestiques sont passés de 443,4 milliards au premier trimestre 2025 à 447,5 au deuxième trimestre de cette année.

Concernant les transferts internationaux émis par les individus, l'analyse des données du deuxième trimestre 2025 renseigne une baisse de 15,9% par rapport au premier trimestre 2025. C'est une tendance baissière qui se confirme avec un recul plus marqué, de 49,5% au deuxième trimestre 2025 par rapport à la même période un an plus tôt. Par ailleurs, les transferts internationaux émis par les entreprises sont en hausse de 9,0% en glissement annuel.

Au registre des transferts internationaux reçus par les individus, les données trimestrielles montrent que le montant des transferts de fonds reçus de l'étranger a baissé de 48,9%.

Enfin, s'agissant des transferts de fonds reçus par les entreprises, l'analyse met en évidence une diminution de 15,2 % en variation trimestrielle et de 20,1 % en glissement annuel. En effet, le montant reçu est passé de 496,1 milliards de FCFA au deuxième trimestre 2024 à 396,5 milliards de FCFA au deuxième trimestre 2025.

Tableau 32 : Évolution du montant total des transferts de fonds par type d'usager (en millions de FCFA)

	2024		2025		Variation en %	
	T2	T1	T2	T2-25/T1-25	T2-25/T2-24	
Nationaux :						
Individus	114 594	79 491	55 558	-30,1	-51,5	
Entreprises	443 402	553 576	477 488	-13,7	7,7	
Internationaux:						
Emis						
Individus	121 755	73 080	61 430	-15,9	-49,5	
Entreprises	365 034	402 023	397 780	-1,1	9,0	
Recus						
Individus	110 424	48 980	56 477	15,3	-48,9	
Entreprises	496 071	467 386	396 523	-15,2	-20,1	

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

III.4 Difficultés rencontrées pour le développement de l'activité de transfert de fonds

L'analyse des difficultés rencontrées par l'ensemble des opérateurs du secteur des transferts de fonds met en évidence des variations significatives entre le deuxième trimestre 2024 et le deuxième trimestre 2025.

La demande insuffisante constitue l'une des difficultés signalées, avec une baisse de 3,3 points de pourcentage, revenant de 11,4% au deuxième trimestre 2024 à 8,1% au deuxième trimestre 2025.

La proportion des entreprises ayant déclaré avoir rencontré des difficultés liées à l'insuffisance des équipements a augmenté, passant de 24,2% au deuxième trimestre 2024 à 30,6% au deuxième trimestre 2025.

La part des entreprises ayant affirmé avoir rencontré des difficultés liées à la connexion internet a augmenté, passant de 11,9% au deuxième trimestre 2024 à 19,4% au deuxième trimestre 2025.

Le taux des déclarations sur les problèmes liés à l'électricité a augmenté, passant de 2,3% au deuxième trimestre 2024 à 19,4% au deuxième trimestre 2025.

Le faible niveau du fonds de roulement reste une difficulté importante pour les opérateurs, mais la proportion concernée a considérablement augmenté, passant de 21,0% au deuxième trimestre 2024 à 30,6% au deuxième trimestre 2025, soit une avancée de 9,6 points de pourcentage.

La part des entreprises ayant déclaré avoir rencontré d'autres difficultés que celles précédemment citées a augmenté, passant de 29,1% au deuxième trimestre 2024 à 33,9 % au deuxième trimestre 2025.

Tableau 33 : Difficultés rencontrées par les opérateurs de transfert de fonds (en %)

Difficultés	T2-24			T2-25		
	OUI	NON	T	OUI	NON	T
Demande insuffisante	11,4	88,6	100,0	8,1	91,9	100,0
Insuffisance des équipements	24,2	75,8	100,0	30,6	69,4	100,0
Problème de connexion internet	11,9	88,1	100,0	19,4	80,6	100,0
Problème de connexion d'électricité	2,3	97,7	100,0	19,4	67,7	100,0
Faible niveau du fonds de roulement	21,0	79,0	100,0	30,6	69,4	100,0
Autres	29,1	70,9	100,0	33,9	66,1	100,0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Au deuxième trimestre 2025, 12,5 % des établissements de crédit ont déclaré avoir rencontré des difficultés liées à l'insuffisance d'équipements. Ce taux est en progression de 12,5 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2024.

S'agissant du faible niveau de fonds de roulement, il constitue l'une des difficultés rencontrées par 12,5% des établissements de crédit au deuxième trimestre 2025. Par ailleurs, la proportion d'établissements confrontés à d'autres types de difficultés que celles mentionnées précédemment a reculé de 15,0 points de pourcentage, pour s'établir à 25,0 % au deuxième trimestre 2025, contre 40,0 % à la même période de l'année précédente.

Tableau 34 : Difficultés rencontrées par les établissements de crédit (en %)

	T2-24			T2-25		
	OUI	NON	T	OUI	NON	T
Insuffisance des équipements	0,0	100,0	100,0	12,5	87,5	100,0
Problème de connexion internet	10,0	90,0	100,0	0,0	100,0	100,0
Problème de connexion d'électricité	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Faible niveau du fonds de roulement	10,0	90,0	100,0	12,5	87,5	100,0
Autres	40,0	60,0	100,0	25,0	75,0	100,0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Au deuxième trimestre 2025, 14,3% des établissements de microfinance ont déclaré des difficultés liées à l'insuffisance de la demande, à la connexion internet et à d'autres difficultés, soit une baisse de 2,4 points de pourcentage chacun, en glissement annuel.

Par ailleurs, la proportion des établissements de microfinances confrontés à l'insuffisance d'équipements, au faible niveau de fonds de roulement ainsi qu'aux problèmes d'électricité s'est établie à 14,3 % chacun au deuxième trimestre 2025, contre respectivement 50,0 % et 33,3 % au deuxième trimestre 2024, tandis qu'aucune difficulté liée à l'électricité n'avait été signalée au deuxième trimestre 2024.

Tableau 35 : Difficultés rencontrées par les établissements de microfinance (en %)

Difficultés	T2-24			T2-25		
	OUI	NON	T	OUI	NON	T
Demande insuffisante	16,7	83,3	100	14,29	85,7	100
Insuffisance des équipements	50	50	100	14,29	85,7	100
Problème de connexion internet	16,7	83,3	100	14,29	85,7	100
Problème de connexion d'électricité	0	100	100	14,29	85,7	100
Faible niveau du fonds de roulement	33,3	66,7	100	14,29	85,7	100
Autres	16,7	83,3	100	14,29	85,7	100

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Concernant les difficultés rencontrées par les sociétés de transfert de fonds au deuxième trimestre 2025, 8,5% ont déclaré avoir rencontré des difficultés liées à l'insuffisance de la demande, contre 26,5% au même trimestre de l'année précédente, soit une baisse de 18,0 points de pourcentage.

De même, la proportion de celles ayant déclaré avoir fait face à l'insuffisance des équipements a régressé de 5,0 points de pourcentage, revenant de 41,2% au deuxième trimestre 2024 à 36,2% au deuxième trimestre 2025. Aussi, la proportion des sociétés ayant rencontré des difficultés liées à l'électricité et aux problèmes de connexion internet, a régressé respectivement de 14,6 et 11,6 points de pourcentage pour s'établir à 23,4% chacune au deuxième trimestre 2025.

Par ailleurs, la proportion des sociétés ayant déclaré des difficultés liées au faible niveau du fonds de roulement et aux difficultés autres que celles citées plus haut, s'élève respectivement à 36,2% et à 38,3 % au deuxième trimestre 2025, contre 29,4% et 26,5 % à la même période de l'année 2024.

Tableau 36 : Difficultés rencontrées par les sociétés de transfert de fonds (en %)

Difficultés	T2-24			T2-25		
	OUI	NON	T	OUI	NON	T
Demande insuffisante	26,5	73,5	100	8,5	91,5	100
Insuffisance des équipements	41,2	58,8	100	36,2	63,8	100
Problème de connexion internet	11,8	88,2	100	23,4	76,6	100
Problème de connexion d'électricité	8,8	91,2	100	23,4	76,6	100
Faible niveau du fonds de roulement	29,4	70,6	100	36,2	63,8	100
Autres	26,5	73,5	100	38,3	61,7	100

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

III.5 Effectifs des employés et masse salariale

III.5.1 Effectifs des employés des sociétés de transfert de fonds

Au deuxième trimestre 2025, les effectifs des employés permanents dans les sociétés de transfert de fonds ont diminué de 6,7% en variation trimestrielle et de 28,1% en glissement annuel, en lien avec la fermeture de certaines agences, entraînant une réduction d'effectifs. De même, les effectifs des employés temporaires ont enregistré un repli de 26,2% en glissement annuel, marqué par une baisse de 30,0% chez les hommes et de 23,7% chez les femmes.

III.5.2 Masse salariale des sociétés de transfert de fonds

Au deuxième trimestre 2025, la masse salariale des employés des sociétés de transfert de fonds a globalement reculé de 0,1% en glissement annuel et de 1,8% en variation trimestrielle, en lien avec la baisse des effectifs des employés.

III.6 Chiffre d'affaires et trésorerie des entreprises et établissements de transfert de fonds

III.6.1 Chiffre d'affaires des entreprises et établissements de transfert de fonds

Au deuxième trimestre 2025, le chiffre d'affaires global des entreprises et établissements de transfert de fonds a baissé de 7,5% en glissement annuel, revenant de 10 586 millions de FCFA au deuxième trimestre 2024 à 9 787 millions de FCFA au deuxième trimestre 2025. Cette baisse s'explique par la régression des activités de transfert de fonds dans les établissements de crédit et de microfinance.

En effet, le chiffre d'affaires des établissements de crédit a baissé de 8,9% en glissement annuel, revenant de 9 156 millions de FCFA au deuxième trimestre 2024 à 8 340 millions au deuxième trimestre 2025.

En ce qui concerne l'activité de transfert des fonds auprès des établissements de microfinance, le chiffre d'affaires a baissé de 5,4% en glissement annuel et de 2,6% en variation trimestrielle, s'établissant à 358 millions de FCFA au deuxième trimestre 2025 contre 437 millions de FCFA au deuxième trimestre 2024.

Par contre, les sociétés de transfert de fonds ont connu une évolution inverse. En effet, leur chiffre d'affaires a augmenté de 9,7% en glissement annuel, passant de 993 millions de FCFA au deuxième trimestre 2024 à 1 089 millions de FCFA au deuxième trimestre 2025.

III.6.2 Trésorerie des entreprises et des établissements de transfert de fonds

Au deuxième trimestre 2025, l'ensemble des opérateurs de transfert de fonds (100,0 %) ont estimé que leur activité était rentable. Parmi eux, 41,5 % ont déclaré une rentabilité inférieure à 500 mille FCFA, tandis que 22,2 % ont atteint un niveau de rentabilité égal ou supérieur à 10 millions de FCFA. Par ailleurs, 20,6 % ont enregistré une rentabilité comprise entre 500 mille et moins de 1 million de FCFA, et 15,7 % ont affiché une rentabilité située entre 1 million et moins de 10 millions de FCFA.

Au deuxième trimestre 2025, les résultats révèlent que 80,0% des établissements de crédit ont atteint une rentabilité de 10 millions de FCFA et plus, tandis que 20,0% ont déclaré une rentabilité comprise entre 500 mille et moins de 1 million de FCFA.

Pour les établissements de microfinance, 50,0 % ont affiché une rentabilité inférieure à 500 mille FCFA. Les 50,0% restants se répartissent équitablement entre deux tranches : 25,0% avec une rentabilité comprise entre 500 mille et moins de 1 million de FCFA, et 25,0% avec une rentabilité comprise entre 1 million et moins de 10 millions de FCFA.

S'agissant des sociétés de transfert de fonds, 46,9 % ont enregistré une rentabilité inférieure à 500 mille FCFA, 28,1 % entre 500 mille et moins de 1 million de FCFA, 18,8 % entre 1 million et moins de 10 millions de FCFA, et 6,3 % ont atteint un niveau de 10 millions de FCFA et plus.

Enfin, 100,0 % des établissements de paiement ont déclaré une rentabilité supérieure ou égale à 10 millions de FCFA au cours du deuxième trimestre 2025.

III.6.3 Opinions des chefs d'entreprise

Au deuxième trimestre 2025, l'analyse des opinions des chefs d'entreprise sur l'activité de transfert de fonds indique que 37,1% prévoient une augmentation de leur chiffre d'affaires au troisième trimestre 2025, 32,3 % anticipent une stabilité, tandis que 30,7 % s'attendent à une diminution.

Pour les établissements de crédit, l'analyse a montré que 87,5% anticipent une hausse alors que 12,5% s'attendent à une stabilité de leur chiffre d'affaires au troisième trimestre 2025.

S'agissant des établissements de microfinance, 85,7% prévoient une augmentation et 14,3% tablent sur une stabilité de leur chiffre d'affaires au troisième trimestre 2025.

Concernant les sociétés de transfert de fonds, 21,3% s'attendent à une hausse, 38,3% à une baisse et 40,4 % à la stabilité de leur chiffre d'affaires au troisième trimestre 2025.

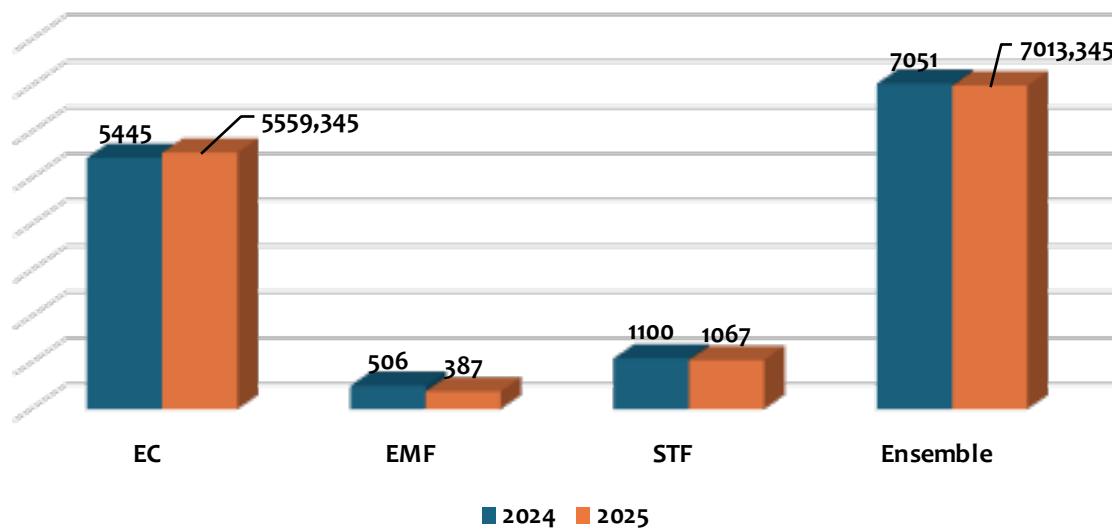
III.7 Investissements réalisés par les opérateurs de transfert de fonds

Les investissements liés aux activités de transfert de fonds ont reculé de 0,5% entre 2024 et 2025, revenant de 7 051 millions de FCFA à 7 013 millions de FCFA.

Cette régression contraste selon les opérateurs. En effet, les établissements de crédit sont les seuls à avoir enregistré une progression, avec une hausse de 2,1 %, passant de 5 445 millions de FCFA en 2024 à 5 559 millions de FCFA en 2025.

En revanche, les établissements de microfinance ont vu leurs investissements chuter de 23,5%, se fixant à 387 millions de FCFA en 2025 contre 506 millions de FCFA en 2024. De même, les investissements des sociétés de transfert de fonds ont baissé de 3,0 %, s'établissant à 1 067 millions de FCFA en 2025, après avoir été de 1 100 millions de FCFA l'année précédente.

Graphique 5 : Investissements des sociétés de transfert des fonds



Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

III.8 Connaissance de l'environnement juridique de l'ARTF par les acteurs de transfert de fonds

Au terme du deuxième trimestre 2025, les résultats de l'enquête ont révélé que 96,4 % des opérateurs réalisant les transferts de fonds ont déclaré connaître l'Agence de Régulation des Transferts de Fonds (ARTF), contre 96,2 % à la même période en 2024. Cette hausse de 0,2 point de pourcentage témoigne de la continuité des efforts de sensibilisation menés par l'ARTF.

S'agissant de la connaissance du cadre juridique régissant le secteur des transferts de fonds, l'analyse des données du deuxième trimestre 2025 a révélé les points suivants : l'arrêté n°3565/MFBPP-CAB relatif aux frais de dépôt du dossier d'agrément et l'arrêté n°7100/MFB-CAB sur la transmission des états périodiques ont progressé de 0,4 point de pourcentage chacun par rapport à 2024. De même, l'arrêté n°3566/MFBPP-CAB relatif à la caution de garantie et l'arrêté n°7101/MFB-CAB portant sur la procédure d'interpellation et d'audition ont enregistré chacun une hausse de 0,5 point de pourcentage.

En outre, 84,9 % des opérateurs de transfert de fonds ont déclaré respecter le décret n°2015-248 du 4 février 2015 régissant l'activité de transfert intérieur de fonds, avec une amélioration de 0,3 point de pourcentage pour la période sous revue. Par ailleurs, 69,4 % des opérateurs de transfert de fonds déclarent se conformer aux dispositions de l'article 6 alinéa 2 du règlement n°02/18/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2018, qui fixe le seuil de transfert par agent économique. Quant à l'application de la clé de répartition de la taxe sur les transferts de fonds prévue à l'article 12 bis (nouveau) de la loi n°47-2024 du 30 décembre 2024 portant loi de finances pour l'année 2025, 58,1% des opérateurs de transfert de fonds affirment la respecter au deuxième trimestre 2025.

Tableau 37 : Connaissance de l'environnement juridique

Libellé	T2-24		T2-25	
	OUI	NON	OUI	NON
Connaissance de l'Agence de régulation de transferts de fonds	96,2	3,8	96,4	3,6
Arrêté n°3565/MFBPP-CAB fixant le montant des frais de dépôt du dossier de demande d'agrément en qualité de société de transfert de fonds	82,7	17,3	83,1	16,9
Arrêté n°3566/MFBPP-CAB du 11 mai 2017, fixant le montant de la caution de garantie pour l'exercice de l'activité de transfert de fonds domestique	80,8	19,2	81,3	18,7
Arrêté n°7101/MFB-CAB du 13 octobre 2017, portant procédure d'interpellation et d'audition des dirigeants et administrateurs des sociétés de transfert de fonds	80,8	19,2	81,3	18,7
Décret n°2015-248 du 04 février 2015 portant réglementation de l'activité de transfert intérieur de fonds par les sociétés de transfert de fonds	84,6	15,4	84,9	15,1
Arrêté n°7100/MFB-CAB du 13 octobre 2017, fixant les modalités de transmission des états périodiques et des informations diverses	82,7	17,3	83,1	16,9
Règlement n°02/18/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2018 portant règlementation de change dans la CEMAC, fixant le seuil de transfert par agent économique à 1 000 000 FCFA (Article 6 alinéa 2)	0,0	0,0	69,4	30,6
Loi n°47-2024 du 30 décembre 2024 portant loi de finances pour l'année 2025 relative à la clé de répartition de la Taxe sur les Transferts de Fonds (Article 12 bis (nouveau))	0,0	0,0	58,1	41,9

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

ANNEXES

Tableau A 1 : Répartition des points agréés des établissements de paiement par département

Département	T2-24	T2-25	Variation (en %)
			T2-25/T2-24
Bouenza	1 378	1 915	39,0
Brazzaville	16 308	22 304	36,8
Cuvette	875	1 128	28,9
Cuvette-Ouest	251	366	45,8
Kouilou	263	342	30,0
Lékoumou	349	528	51,3
Likouala	598	873	46,0
Niari	1 038	1 499	44,4
Plateaux	587	868	47,9
Pointe-Noire	9 568	13 233	38,3
Pool	769	1 126	46,4
Sangha	920	1 227	33,4
Total	32 904	45 409	38,0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Tableau A 2 : Répartition des établissements de transfert de fonds par département

Départements	T2-24				T2-25			
	EC	STF	EMF	ETP	EC	STF	EMF	ETP
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Bouenza	5	16	15		5	16	13	
Brazzaville	41	72	56	2	43	108	48	2
Cuvette	6	8	15		6	5	7	
Cuvette-Ouest	2	5	4		2	5	3	
Kouilou	0	4	0		0	1	0	
Lékoumou	4	8	3		4	8	2	
Likouala	6	5	2		6	4	3	
Niari	4	19	11		4	20	9	
Plateaux	2	5	6		2	5	3	
Pointe-Noire	35	56	33		35	65	41	
Pool	2	1	4		2	1	4	
Sangha	12	7	10		12	6	7	
Total	119	206	159	2	121	244	140	2

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Tableau A 3 : Répartition des opérateurs de transfert de fonds par type de société et selon la maturité

	T2-24				T2-25				Variation absolue			
	EC	STF	EMF	ETP	EC	STF	EMF	ETP	EC	STF	EMF	ETP
Moins de 5 ans	0	9	1	2	0	16	2	2	0	7	1	0
[5;10 ans[1	12	0	0	1	18	0	0	0	6	0	0
[10;15 ans[3	5	0	0	2	4	0	0	-1	-1	0	0
[15;20 ans[6	8	3	0	5	5	1	0	-1	-3	-2	0
20 ans et +	0	0	2	0	1	4	4	0	1	4	2	0
Total	10	34	6	2	9	47	7	2	-1	13	1	0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Tableau A 4 : Répartition des établissements et sociétés de transfert des fonds par statut d'occupation du local

	T2-24			T2-25		
	Parts (%)			Parts (%)		
	Propriétaire	Locataire	Usufruitier	Propriétaire	Locataire	Usufruitier
Etablissements de crédit	52,2	3,3	0,0	88,9	11,1	0,0
Etablissements de microfinance	17,6	10,0	0,0	28,6	71,4	0,0
Sociétés de transfert de fonds	8,1	89,5	2,4	8,5	89,4	2,1
Etablissements de paiement	0,0	100,0	0,0	0	100	0,0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Tableau A 5 : Volume global des activités de transfert de fonds (en nombre)

	T2-2024	T1-2025	T2-2025	Variation en %	
				T2-25/T1-25	T2-25/T2-24
Nationaux :					
Banques (virements)	29 786	28 234	28 086	-0,5	-5,7
Microfinances (transferts rapides)	23 462	18 234	19 345	6,1	-17,5
Sociétés de transfert (transferts rapides)	2 496	1 543	1 498	-2,9	-40,0
Internationaux :					
Banques (virements)					
Emis	31 425	35 675	33 986	-4,7	8,2
Reçus	49 135	47 654	48 675	2,1	-0,9
Microfinances (transferts rapides)					
Emis	22 689	9 456	8 435	-10,8	-62,8
Reçus	14 871	15 432	12 654	-18,0	-14,9
Sociétés de transfert (transferts rapides)					
Emis	13 657	18 987	19 765	4,1	44,7
Reçus	2 887	2 344	2 377	1,4	-17,7
Internationaux :					
Emis	67 770	64 118	62 186	-3,0	-8,2
Reçus	66 894	65 430	63 706	-2,6	-4,8

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Tableau A 6 : Transferts émis et reçus par devise

	Variation en %	
	T2-25/T1-25	T2-25/T2-24
Reçus		
Euro	-10,0	-25,2
Dollar US	-18,4	-11,3
XAF	16,9	42,8
XOF	-41,5	10,5
Autres	-56,1	-89,7
Emis		
Euro	-7,3	-9,5
Dollar US	17,1	56,4
XAF	-35,2	67,9
XOF	28,4	193,3
Autres	-3,5	-30,7

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Tableau A 7 : Répartition des transferts émis et reçus par zone économique et pays émergents

	Variation en %	
	T2-25/T1-25	T2-25/T2-24
Internationaux :		
Zone CEMAC		
Émis	-3,3	-38,2
Reçus	-12,3	-58,4
AUTRES PAYS AFRIQUE CENTRALE		
Émis	-3,3	-85,2
Reçus	-12,3	-95,3
Zone UEMOA		
Émis	-5,2	-64,9
Reçus	-13,2	-75,8
EUROPE (Zone euro)		
Émis	-3,3	-4,7
Reçus	-12,2	-36,0
EUROPE (Hors zone euro)		
Émis	-3,3	19,0
Reçus	-12,2	-20,4
ASIE		
Émis	-3,4	19,1
Reçus	-12,3	-19,7
AMERIQUE		
Émis	-3,7	-87,2
Reçus	-13,2	-91,0
AFRIQUE		
Émis	-4,0	-88,7
Reçus	-12,8	-92,0
AUTRES ZONES		
Émis	90,9	0,5
Reçus	-66,0	-59,2

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Tableau A 8 : Valeur des transferts de fonds (en millions de FCFA)

	T2-2024	T1-2025	T2-2025	Variation en %	
				T2-25/T1-25	T2-25/T2-25
Nationaux :					
Banques (virements)	554 253	629 064	530 542	-15,7	-4,3
Microfinances (transferts rapides)	1 816	2 346	801	-65,8	-55,9
Sociétés de transfert (transferts rapides)	1 927	1 658	1 703	2,7	-11,6
Internationaux :					
Banques (virements)					
Emis	456 293	472 968	457 219	-3,3	0,2
Reçus	604 964	513 611	450 594	-12,3	-25,5
Microfinances (transferts rapides)					
Emis	706	480	458	-4,4	-35,1
Reçus	1 090	1 946	1 418	-27,1	30,1
Sociétés de transfert (transferts rapides)					
Emis	13 657	18 987	19 765	4,1	44,7
Reçus	2 887	2 344	2 377	1,4	-17,7
Internationaux :					
Emis	470 656	492 435	477 442	-3,0	1,4
Reçus	608 942	517 901	454 389	-12,3	-25,4

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Tableau A 9 : Effectifs des employés dans les sociétés de transfert de fonds

	2024	2025		Variation (en %)	
	Fin Juin	Fin mars	Fin Juin	T2-25/T1-25	T2-25/T2-24
Effectifs permanents (1)	366	282	263	-6,7	-28,1
Hommes	116	89	85	-4,5	-26,7
Femmes	250	193	178	-7,8	-28,8
Effectifs temporaires (2)	25	16	18	17,1	-26,2
Hommes	10	5	7	33,3	-30,0
Femmes	15	11	11,44	9,0	-23,7
Total (1)+(2)	391	298	281	-5,5	-28,0

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Tableau A 10 : Masse salariale du personnel des sociétés de transfert de fonds (en millions de FCFA)

	2024	2025		Variation (en %)	
	T2	T1	T2	T2-25/T1-25	T2-25/T2-24
Effectifs permanents (1)	222 248 250	219 948 750	215 519 200	-2,01	-0,03
Hommes	30 000 000	84 892 500	80 475 200	-5,20	1,68
Femmes	100 000 000	135 056 250	135 044 000	-0,01	0,35
Effectifs temporaires (2)	13 518 750	5 906 250	6 364 800	7,76	-0,53
Hommes	53 000 000	1 968 750	2 246 400	14,10	-0,96
Femmes	14 000 000	3 937 500	4 118 400	4,59	-0,71
Total (1)+(2)	235 767 000	225 855 000	221 884 000	-1,76	-0,06

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

Tableau A 11 : Évolution du chiffre d'affaires des entreprises réalisant les transferts de fonds

	2024	2025		Variation (en %)	
	T2	T1	T2	T2-25/T1-25	T2-25/T2-24
Etablissements de crédit	9 156	5 632	8 340	48,1	-8,9
Etablissements de microfinance	437	281	358	-2,6	-5,4
Sociétés de transfert de fonds	993	1 144	1 089	-4,8	9,7
Ensemble	10 586	7 057	9 787	38,7	-7,5

Source : Enquête ARTF (juillet 2025)

ÉQUIPE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT

ETAPE 1 : TRAVAUX PRÉPARATOIRES

EQUIPE TECHNIQUE

Coordination

- Basile Jean Claude BAZEBI
- Franck Mondésir MBOUAYILA TSASSA

Supervision

- Philippe NGOMA
- Amed Stown BORGIA

Membres

- Astrid-Eva DIMI NDONGO
- Aimée Mémé KIBAMBA
- Tony Persistant ONDON AKIANA
- Vinel BATCHI-BOUYOU
- Rose Samia Johane PAMBOU MIKANOU
- Junior BOUBOUTOU
- Alice Yassole BAMBI
- Ginette LOUBASSOU
- Frenema Amarilys MBALOULA
- Duc Baïman TCHICAYA
- Fabrice Clev AMBOULOU
- Bien-aimé DIAMONEKA
- Ben Dhidhi Leuvrais MESSIEURS MOUKOKO
- Prince Gwladys ONDONGO
- Darel NTSIMBA NTSAKALA
- Linche BAHOULAS NTAKI
- Issdin KARIMOU
- BILONGO PINDOU York Ismael
- Hardy ZABATANTOU

Equipe support :

- DINGHAT IBARA Edgar Maxence
- Papy Esther OYOUA ONGOLO
- Rodrigue LIMBILI
- Augustin Anderson NGUIE

EQUIPE TECHNIQUE ET D'APPUI

ETAPE 2 : COLLECTE DES DONNÉES

Coordonnateurs

- Basile Jean Claude BAZEBI
- Franck Mondésir MBOUAYILA TSASSA

Superviseurs :

- Philippe NGOMA
- Amed Stown BORGIA
- Line Lusika NGOUONIMBA

Contrôleurs :

- Astrid-Eva DIMI NDONGO
- Aimée Mémé KIBAMBA
- Vinel Antoine BATCHI-B
- Frenema Amarilys MBALOULA
- Rose Samia MIKANOU
- Duc Baïmann TCHICAYA
- Alice Yassole BAMBI
- Ginette N'LABA LOUBASSOU
- Jonathan MASSAMBA DEBAT
- Franci BABINDAMANA
- Junior BOUBOUTOU
- Solange BANIAKINA BIBELLO
- Fabrice Clev AMBOULOU
- Bien aimé DIAMONEKA
- Ben MESSIEURS MOUKOKO
- Prince Gwladys ONDONGO
- Linche Andreas BAHOULAS NTAKI
- Darel NTSIMBA NTSAKALA
- BILONGO PINDOU York Ismael

Enquêteurs

- Arvy BAHOUKA-DEBAT
- Hermann Fabrice MABICKA FARA
- Françoise MAYOULA
- Asaph Herman Parfait MONKA
- Cédric André ATSOUAYA
- MBOUBI NDOULOU
- Magalie OTABA
- MBOUBI MPWO
- François Grevy OCKANDJI
- Nelly OBAMBI MABOUERE
- Germaine LEMBA
- Gilles Christ N'KUKA
- Nesthefie FOULA
- Thierry LOUPPE
- Idelle Syrlonde MANFOUMB
- Lorga KIANGUEBENI MIENANDZAMBI

- Stavel SAFOU
- Davy Antoine MILANDOU
- Hermann IWANDZA
- Ismaël BILONGO
- Issdine KARIMOU
- Cahel MAZOUUMBOU
- Nicia Ghislaine SOUZA
- Michel LOEMBA
- Arlette OKOLA
- Marina MAPAKOU

ETAPE 3 : Comité de rédaction

Directeurs de publications

- Basile Jean Claude BAZEBI
- Franck Mondésir MBOUAYILA TSASSA

Rédacteurs en chefs

- Philippe NGOMA
- Amed Stown BORGIA

Equipe de rédaction

- Astrid-Eva DIMI NDONGO
- Aimée Mémé KIBAMBA
- Tony Persistant ONDON
- Vinel Antoine BATCHI-B
- Fremma Amarilys MBALOULA
- Rose Samia MIKANOU
- Duc Baïmann TCHICAYA

- Alice Yassole BAMBI
- Ginette N'LABA LOUBASSOU
- Solange BANIAKINA BIBELO
- Arvy BAHOUKA-DEBAT
- Jonathan MASSAMBA DEBAT
- Franci BABINDAMANA
- Cédric André ATSOUAYA
- MBOUBI NDOULOU
- Germaine LEMBA
- Hermann Fabrice MABICKA FARA
- Fabrice Clev AMBOULOU
- Bien-aimé DIAMONEKA
- Ben Dhidhi Leuvrais MESSIEURS MOUKOKO
- Prince Gwladys ONDONGO
- Darel NTSIMBA NTSAKALA
- Linche BAHOULAS NTAKI
- Issdin KARIMOU
- BILONGO PINDOU York Ismael
- Hardy ZABATANTOU

Comité scientifique

- Pr. Hervé DIATA
- Pr. André-Patient BOKIBA
- Dr. Dieudonné DINGA DILOUNGOU

Appui technique

- Christophe MAS

